



Bulletin Municipal Officiel

DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



Parc de Saint-Cloud - Le Pont du Diable

Cliché Jean MONSEL



PIERRE
CHEMISIER-TAILLEUR
90, bd de la République - 605-53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

optique médicale



montures
et verres correcteurs
de toutes marques

J. MIGNARD

PHARMACIEN / OPTICIEN

2^{ter} RUE ROYALE, SAINT-CLOUD TEL. 605-42-11

Giraudet

TAILLEUR - COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29

TAPIS et MOQUETTES DE FRANCE

Quoi de plus agréable que choisir sa MOQUETTE, son TAPIS, son ORIENT véritable ou sa TAPISSERIE d'ART en la 1^{re} organisation professionnelle française, quand on sait que toute la Direction générale est clodoaldienne et qu'à ce même titre, il vous est réservé sur tous les prix marqués une remise net de 7 % ?

95, avenue Kleber (place Trocadéro) - KLE. 03-41

11, place Malesherbes (XVII^e) - MAC. 21-67

9^{ter}, bd Montparnasse (Duroc) - SUF. 68-00

Pour votre Pâtisserie,
vos Lunchs, Cocktails,
vos réceptions à domicile

Chevalier

PÂTISSIER - TRAITEUR

Ancien Pâtissier de la C^e Générale Transatlantique

5, rue Dailly, SAINT-CLOUD Tél. 605-40-01

ELECTRICITE GENERALE
Signalisation lumineuse - Eclairage public

R. TRILA

196, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 408-69-74

Agréé E.D.F. et Qualifélec

MIROITERIE - VITRERIE

Tous travaux pour appartements

DEWERPE

Fondée en 1889

7, rue Mollien - BOULOGNE-SUR-SEINE

Tél. : 605-19-06

Escompte spécial sur référence de cette annonce

INSTITUT PARAPACK

Traitement AMINCISSANT en exclusivité
Tous soins de beauté visage et corps

Irina MÉLIKOFF

Esthéticienne diplômée

124, boulevard de la République (Bât. E)
SAINT-CLOUD Tél. 603-75-28



PÂTISSERIE

Spécialités : brioches, kugelhofp

G. CORBY

PÂTISSIER

Marchés de Saint-Cloud

49, rue Henri-Regnault, SAINT-CLOUD - Tél. 408-67-09

EQUIP' CONFORT

50, rue Buzenval, 92 - SAINT-CLOUD

Tél. 408-84-27

REVETEMENTS DE SOLS

MOQUETTES

VOILAGES

AGENCEMENT APPARTEMENTS



VOLKSWAGEN

AGENCE RÉGIONALE

76, BVD HENRI-SELLIER

506-46-59

SURESNES



MERCEDES-BENZ

**VILLA
HENRI IV**

HOTEL - RESTAURANT

MÉNUS — CARTE — RÉCEPTIONS

43, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

605-40-50

B. DELAUNAY

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

(Ventes - Achats de villas et appartements)

113, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

Tél. 408-85-13 - 83-49 - 67-23 - 67-28 - 67-32

CABINET DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE

Conventionné Sécurité sociale et Organismes sociaux

160, BOULEVARD

DE LA REPUBLIQUE

92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-63-20

TRAITEMENT POST-CURE
SAUNA FINLANDAIS
DOUCHE FILIFORME
BAIN DE VARECH
BAIN DE BOUE
MASSAGES

MECANOTHERAPIE

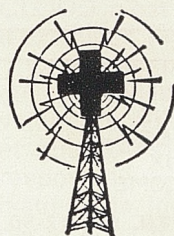
APA Contre tout cambriolage

LA PROTECTION ELECTRONIQUE DE VOS BIENS

Téléphonez à EUR. 49-30 à la moindre crainte

ANTIVOL - PROTECTION - AUTOMATION

81, RUE DU ROCHER, PARIS (8^e)



**AMBULANCES -
RADIO**

DE SURESNES

506-61-20

772-26-60

**AUTO-ECOLE BEAUSOLEIL
A. THUINET**

Tous permis - Cours de code par projections
Cours de perfectionnement

160, boulevard de la République, SAINT-CLOUD
ON PREND A DOMICILE Tél. 603-61-01 (l'après-midi)

Atelier de Dessin - Peinture - Céramique

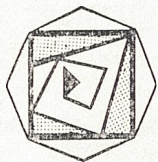
ENSEIGNEMENT RAPIDE A LA PORTEE DE TOUS COURS — LEÇONS PARTICULIERES
ENFANTS A PARTIR DE 7 ANS — ADULTES

Madame G. ROBIN, 102, bd de la République - 605-66-99

LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS " GUITARE "

Annick ROBIN, Professeur de l'Ecole d'Art Martenot
102, boulevard de la République - SAINT-CLOUD
Pour rendez-vous MOL. 66-99

Entreprise de carrelages
Revêtements céramiques - Mosaïques
Maçonnerie - Travaux d'entretien



Baticéram

noblesse de la Céramique

TÉL. : 825-39-77

54, RUE GOUNOD, 92 - SAINT-CLOUD

J. DUQUESNOY, Directeur général

Crédit possible de 1 à 3 ans

Librairie des Lycées

(En face des lycées de jeunes filles
et de garçons)

FOURNITURES DE BUREAUX

97, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 605-42-90

LIBRAIRIE
PAPETERIE
PRESSE
CADEAUX
PHOTOCOPIE

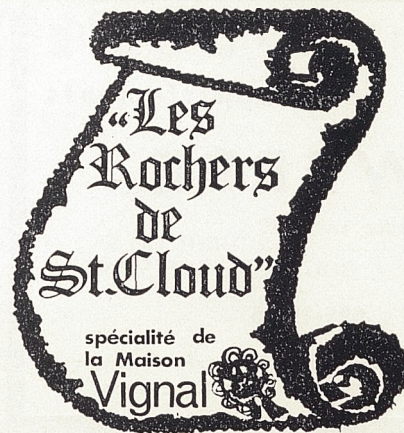
CAFÉ - HOTEL - RESTAURANT

(Ouvert le dimanche jusqu'à 15 h)

" AU BEAU SOLEIL "

Cuisine soignée A. DEDENIS Prix modérés

159, bd de la République - SAINT-CLOUD - Tél. 408-66-66



PÂTISSERIE - CONFISERIE
SALON DE THE
GLACES

Maison
Daniel

Vignal

successeur

42 RUE GOUNOD
SAINT-CLOUD

605.54.09

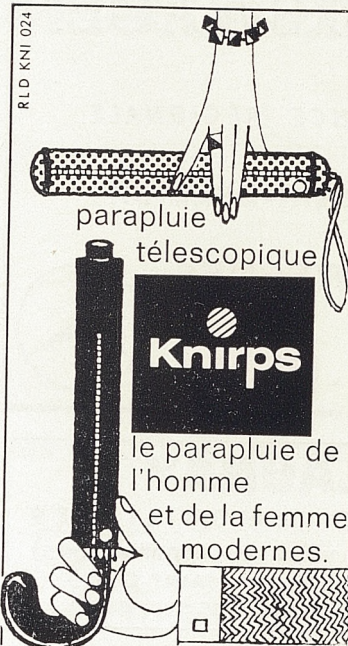
CUISINE - LUNCHES
— REPAS COMPLETS

LIBRAIRIE - PAPETERIE

Dépôt central de journaux et publications

J. Pleurdeau

16, rue Royale, SAINT-CLOUD - Tél. 605-43-47



RLD KNI 024

parapluie
télescopique

Knirps

le parapluie de
l'homme
et de la femme
modernes.

la MAISON du BOUTON
et du PARAPLUIE

64, avenue Jean-Jaurès - SURESNES

Toutes les bonnes marques
de vêtements pour enfants

papounet

11, rue de l'Eglise
SAINT-CLOUD
Tél. 605-94-22

CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

14 et 16, rue Pasteur, SAINT-CLOUD - Tél. : 825-59-66
ETABLISSEMENT CONVENTIONNE avec la Sécurité sociale
et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F. - E.D.F. - G.D.F. -
Fédérations mutualistes - Anciens combattants - Etc.)

BULLETIN**MUNICIPAL**

Direction-Administration :
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

tribune libre**STABILITÉ - SÉCURITÉ**

Tel était le slogan des candidats de la majorité au cours des campagnes des différentes élections législatives.

Dans ce Bulletin, à plusieurs reprises, nous avons dénoncé l'impossibilité qu'il y avait d'assurer conjointement la stabilité et la sécurité avec les décisions gouvernementales qui, indirectement, restreignent les ressources du budget des communes tout en augmentant les charges. Rechercher dans les événements de Mai la cause des difficultés monétaires que nous connaissons est une vérité incomplète. J'avais attiré l'attention du Conseil Général des Hauts-de-Seine, lors de sa session extraordinaire de fin Mai, en distribuant une étude sur les causes de la Crise ; j'incriminais particulièrement la mise en sommeil progressive des différents corps intermédiaires qui assurent en temps normal le bon fonctionnement des rouages administratifs du pays. Il n'entre pas dans le cadre de cet éditorial de le développer. Je renvoie les lecteurs habituels du Bulletin Municipal aux n° 99 (La politique), n° 102 (premier trimestre 1966) éditorial intitulé : l'Impasse, n° 104 (3^e trimestre 1966) éditorial intitulé : le Prince (1), et à bien d'autres articles. J'avais même adressé à tous mes collègues, Maires de villes de plus de 5 000 habitants, une lettre en date du 8 septembre 1966, consécutive aux décisions prises par M. Giscard d'Estaing, alors Ministre des Finances, et auteur du plan de stabilisation. J'attirais l'attention des édiles sur l'atrophie probable à l'époque — et effective maintenant — des trésoreries de nos communes, suite à la main-mise de l'Etat sur la

*(Suite page 2)***Le Cinquantenaire de l'Armistice de 1918**

En cette époque où une tendance qu'on ne saurait trop regretter se fait jour qui affecte à l'égard du passé l'oubli et le mépris, il a semblé plus que jamais, tant aux élus locaux qu'aux divers responsables des associations d'anciens combattants, qu'il convenait de solenniser, d'une façon toute spéciale, l'anniversaire de l'Armistice qui a mis fin à la première grande guerre mondiale, ce 11 novembre 1918 dont par surcroît c'était le 50^e anniversaire. Toutes les cérémonies organisées se sont efforcées de faire revivre dans l'âme de ceux qui ont vécu ces heures inoubliables, les sentiments dont ils furent alors remplis, mais aussi d'essayer de faire passer dans la jeunesse la connaissance de ces événements auxquels la France doit sa liberté, et d'amener dans leur cœur des sentiments de respect et de reconnaissance.

Cette année, grâce à l'amabilité compréhensive de Monsieur le Ministre des Armées, une musique militaire de grande qualité, celle des Equipages de la Flotte, a pu se faire entendre devant l'Hôtel de Ville. Les autres cérémonies, pour être plus traditionnel-

*(Suite page 2)***Le "scandale" du logement**

Lors d'une réunion publique où il était question du logement, le mot scandale a été prononcé, appliqué évidemment à la situation à SAINT-CLOUD. Cette qualification était peut-être faite un peu à la légère. Cependant, il est exact qu'il y a, dans les problèmes du logement, un certain scandale. Mais SAINT-CLOUD n'est qu'un cas particulier qu'il faut essayer d'examiner avec le maximum d'objectivité.

Certaines personnes, qui ne voient pas plus loin que ce qui se passe à leur porte, s'imagineraient volontiers que l'âge d'or est installé partout ailleurs, et que SAINT-CLOUD, condamnée à l'impéritie des responsables, est la commune type où rien ne va en matière de logement ; plutôt au ciel qu'il en fût ainsi, car si nous n'estimons pas négligeables les 292 prioritaires inscrits sur nos fiches, et que nous n'avons pas encore satisfaits, il nous faut bien faire savoir que le chiffre homologue est d'au moins 200 000 sur le fichier des mal-logés de PARIS, et qu'il y en a également des milliers autour de nous, si l'on considère ensemble les communes limitrophes.

(Suite page 3)

(1) Ces bulletins peuvent être consultés en mairie, pour ceux qui n'en conserveraient pas la collection.

Caisse des Dépôts et Consignations, les Caisses d'Épargne et même les Compagnies d'Assurances Nationalisées. En effet, par cette mesure, l'accès de ces caisses n'était autorisé aux communes que dans le cadre du Plan, et seulement pour un montant égal à la subvention accordée par l'État. Parallèlement, le dit Etat accroissait les charges financières communales par un transfert contre lequel nous n'avons cessé de nous élever. C'est ainsi que, d'après l'I.N.S.E.E., 60 % des charges d'équipement sont désormais financés par les budgets communaux. C'est dire que ceux qui lisent attentivement le Bulletin Municipal, n'ont sans doute été surpris ni par les événements de Mai, ni par ceux tout récents qui sont encore actuels.

Pour en revenir à cette dernière crise, elle va avoir une répercussion immédiate sur la gestion communale et sur notre gestion hospitalière. L'austérité va, d'une part, nous amener à comprimer toutes nos dépenses et, d'autre part, à faire marquer le pas à nos réalisations, ce qui ne manquera pas, répété dans les 38 000 communes de France, d'amener une récession certaine, les communes constituant un moteur non négligeable de l'économie nationale. Les mesures d'autorité prises vont à l'encontre de l'expansion. Cette expansion est incompatible avec une augmentation des charges, et notamment de la T.V.A. Dans une conjoncture aussi dramatique, l'Etat se devait de faire un effort d'économie beaucoup plus considérable. Il s'est habitué à vivre au-dessus de ses moyens, et le budget sorti par Monsieur le Ministre des Finances, en octobre, et dans lequel n'apparaissent aucune mesure d'économie, mais au contraire un énorme déficit, n'avait pas manqué d'inquiéter les citoyens avertis. La publication du budget a provoqué l'émotion qui s'est traduite par la fuite de capitaux légitimement désireux d'échapper à l'augmentation des droits de succession, notamment. Ce manque de confiance général a entraîné, selon un mécanisme connu, une spéculation internationale qui n'est pas une cause, mais une conséquence. Il est à penser que les auteurs du budget, en admettant qu'ils soient de bons techniciens des finances, sont de mauvais psychologues et sociologues. Ceci prouve bien que le technicien ne doit pas commander, mais doit être le conseiller de l'homme d'Etat qui doit être un généraliste.

Ainsi, nous sommes loin de la stabilité et de la sécurité promises par des candidats crédules à des électeurs non moins crédules. Notre pays se trouve aux prises avec un dilemme implacable : promouvoir l'expansion et, parallèlement mais en sens opposé, faire des économies qui contrarient cette expansion. Seules des économies très judicieuses, qui ne paraissent pas envisagées, n'entraveraient pas le développement économique. Le gouvernement qui nous a mis dans cette situation d'insécurité n'a pas reçu du Parlement l'avertissement qu'il méritait. Est-ce une impuissance du régime à sanctionner les coupables, ou est-ce une manifestation d'orgueil à ne pas reconnaître les erreurs accumulées ? Ce n'est pourtant que par la franchise que la confiance pourrait être rétablie. Certaines personnalités, dans le passé, ont su restaurer la confiance. Toutes ne sont pas mortes. En faisant appel à elles, le Chef de l'Etat se ménagerait

une chance de succès. En abandonnant définitivement le projet de référendum et de réforme du Sénat, il donnerait satisfaction à beaucoup de républicains. Il rassurerait également : car il ne faut pas oublier que des réformes comme celles que nous avons connues avec le District et le découpage hâtif des départements de la région parisienne ont été très onéreuses, et n'ont pas porté les fruits qu'on en attendait. Continuer dans cette voie effraie tous ceux qui sont au fait des affaires publiques. Réformes certes ! Modernisation : oui, mais pas dans la précipitation. On peut attendre de la France tous les redressements si on sait faire corps avec elle. On parlait, il y a peu de temps, de CLEMENCEAU qui « avait fait la guerre » et l'avait gagnée. On peut très facilement « faire la prospérité » et donner à tous les Français les satisfactions auxquelles leur labeur, leur intelligence, leurs traditions, leurs vertus profondes leur donnent droit ; mais qu'on sache leur inspirer confiance...

Après 10 ans d'une même action gouvernementale, l'on est droit de se demander si les échecs successifs n'ont pas pour cause une confusion sur le « Devoir » de ceux qui mènent l'Etat. S'agit-il de la France, entité pour le prestige de laquelle l'on dépense sans compter ou, au contraire, s'agit-il des Français dont il faut faire le bonheur matériel (le vrai bonheur n'étant pas du ressort de l'Etat). En effet, la France en elle-même, vidée de sa population, n'est plus rien. Par conséquent, il serait temps maintenant de s'occuper des Français et de leur assurer une vie meilleure, et une prospérité à laquelle tous les pays civilisés parviennent plus rapidement et plus facilement que nous.

Voilà où est le vrai problème, et où se situe le véritable échec. Aucun remède ne sera trouvé aussi longtemps que la notion de Profit ne sera pas reconvenue par l'Etat comme prioritaire, et que le Profit sera présenté comme une maladie honteuse.

Francis CHAVETON

Le Cinquantenaire de l'Armistice de 1918 (Suite de la page 1)

les, n'en ont pas moins revêtu un grand caractère de recueillement et de solennité. Outre les cultes tant au temple protestant qu'à l'église de Saint-Cloud, le grand rassemblement eut lieu devant le Monument aux Morts de telle façon qu'à 11 heures précises les cloches de notre église puissent sonner comme elles l'avaient fait il y a 50 ans pour annoncer l'armistice.

"A cette même heure - devait dire Monsieur VILLE, Président du Comité d'Entente et du Souvenir Français - sur l'ensemble du front la sonnerie du cessez-le-feu allait retentir. Aujourd'hui, nous honorons tous les anciens combattants de cette terrible guerre. Leurs exemples, leur bravoure, leurs sacrifices ne peuvent être reniés, et pour nous, les jeunes combattants de 39-45, le plus grand réconfort que nous puissions avoir c'est de nous sentir incapables de les oublier".

Après l'envoi des couleurs, la flamme fut ranimée, des couronnes déposées par Monsieur le Maire au nom de la Ville, par le Comité d'Entente des Anciens Combattants, le Souvenir Français, la Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes, par Monsieur ANTONAT, citoyen d'honneur, et par de très nombreuses associations qui avaient tenu à répondre à l'appel des organisateurs et ont magnifiquement fleuri notre monument.

Puis, M. René MAILLET, Vice-Président National

des Médailleurs Militaires, parlant au nom des Anciens Combattants, retraça en quelques touches rapides les heures historiques de cette trop longue guerre.

Après avoir rappelé la signature de l'armistice de Salonique, il en arrive aux événements qui, à partir du 8 novembre à 7 heures, date où étaient reçus les parlementaires allemands, devaient aboutir à la signature de l'armistice sur le front français : l'arrivée des parlementaires, la communication qui leur est faite des conditions imposées, le délai de 72 heures qui leur était accordé.

"Enfin, le soir du 10, vers 19 heures, le gouvernement allemand acceptait et le 11, à 2 heures 15 du matin, s'ouvrait la dernière séance. A 5 heures 10 les deux représentants des alliés et 4 allemands apposaient leur signature sur le document qui arrêtaient l'effusion de sang et consacrait la victoire aux Alliés! le feu cesserait à 11 heures de la Mer du Nord à la Suisse."

"Souvenons-nous de nos malheureux compagnons d'armes, de leurs pauvres corps mutilés recouverts de l'humble toile de tente au revers du talu. Ne les trahissons pas, ne nous trahissons pas; gardons-nous des divisions stériles et des discussions inutiles: élevons nos pensées par un acte de foi dans la Patrie qui doit nous unir dans ce que nous avons désiré, et désirons toujours, la paix et la fraternité entre toutes les nations".

Le cortège des personnalités, parmi lesquelles avaient tenu à figurer le Général GIRAUD, le propre fils du héros universellement connu, lui-même une des gloires de l'armée Rhin et Danube, honoré de 19 citations, et de nombreux Clodoaldiens, se rend ensuite au cimetière, non sans avoir déposé les gerbes traditionnelles au Monument de la guerre de 1870, et sans avoir honoré au passage le Sergent Kelly, symbole de la libération de notre ville en 1944, en présence de deux officiers supérieurs américains et de Mademoiselle **Thomas**, présidente du Kelly Memorial. Là, furent déposées les couronnes par la ville de SAINT-CLOUD et les associations. M. BALLOCHE, parlant au nom du Souvenir Français, dont il est le Vice-Président, devait dire notamment :

"A nos camarades du carré des soldats morts pour la France, nous apportons en ce jour notre souvenir respectueux et ému : nous, les quelques survivants qui avons vécu ce sombre drame de la première guerre mondiale, et qui venons évoquer cette journée qui marque le cinquantenaire de la fin du sacrifice de ceux tombés au champ d'honneur".

Il rappelle à grands traits les quatre années cruelles et comment, après tant de luttes héroïques, d'hécatombes et d'incertitude *"la France vit poindre un homme, Georges CLEMENCEAU, un vieux lutteur qui, payant de sa personne, ravive l'enthousiasme "le Père la Victoire" devenait le refuge de l'Espérance Française"*.

Puis, grâce aux efforts des Alliés, à la tête desquels le Tigre avait imposé notre indiscutable FOCH *"le 11 novembre 1918, le clairon français sonnait à 11 heures du matin le cessez-le-feu, et annonçait aux alentours dans la plaine que la France était sauvée"*.

Mais hélas, le prix de la liberté représentait l'extermination de plus de 10 000 000 d'hommes!

Il conclut, unissant dans un même hommage les morts de toutes nos guerres : *"Vous, les morts pour la France, c'est aujourd'hui votre anniversaire de gloire. Nous vous adressons notre reconnaissance la plus sincère. Notre présence ici au carré des soldats ne doit pas nous faire oublier d'autres malheurs : l'Hitlérisme et ses ravages, ni les héros obscurs, combattants de la nuit mais dont la résistance a permis de laver la honte qui nous avait accablés, un homme s'est levé, un grand soldat qui, par son courage exemplaire a fait se ressaisir la nation car la France est immortelle"*.

"A tous mes camarades, combattants qui reposez sous la terre clodoaldienne, et à tous ceux qui sont tombés pour sauver l'Europe et la Mère Patrie, nous gardons un souvenir attristé, mais combien sincère. D'ailleurs, n'avez-vous pas l'immortalité?"

Ayant ainsi rendu un solennel hommage à tous les héros auxquelles nous sommes redevables d'être restés des Français libres, le cortège regagne la porte du cimetière avant la dislocation.

Ensuite, eut lieu le sympathique déjeuner du "Poilu" où les générations fraternellement unies évoquèrent tant de souvenirs, tant de bonne camaraderie, tant de souffrances aussi, déjeuner au cours duquel M. Félix MARTEN, artiste et Clodoaldien bien connu, eut la gentillesse de dire un poème empreint d'humour qui mit la gaieté sur tous les visages.

A la fin de ce repas, le Général GIRAUD, en une vibrante allocution qui reliait la guerre de 14-18 à celle de 39-45, rappela les exploits de cette armée Rhin et Danube grâce à laquelle la France fut présente à la Victoire, et à laquelle il se fait gloire d'avoir appartenu.

**

Au cours de cette journée, un certain nombre de décorations avaient été remises, d'abord devant le Monument aux Morts au nom du Souvenir Français, par le Général GIRAUD lui-même : la Médaille d'Argent du Souvenir Français à Mademoiselle POSTE, puis à M. J. ANNET, Secrétaire du Souvenir Français, et à M. J.-J. DEFREMONTE, Vice-Président, M. Adrien DUVAL, qui s'était excusé, était honoré de la Médaille de Bronze.

Au début du déjeuner du "Poilu", l'Association des Médailleurs Militaires avait tenu à remettre, par les mains de son Vice-Président National, M. René MAILLET, sa Médaille d'Honneur à M. CHAVETON, Maire de SAINT-CLOUD, et à M. ANTONAT, Citoyen d'Honneur de la Ville, pour les remercier de leur action constante, généreuse, en faveur des Anciens Combattants.

Le "scandale" du logement (Suite de la page 1)

Parmi ceux qui sont des "mal-logés", une catégorie particulièrement défavorisée est celle dont les ressources ne sont même pas suffisantes pour qu'ils deviennent locataires d'une H.L.M. Que faire pour cette catégorie ?

Les dernières attributions des opérations "tiroirs" ont permis de reloger un certain nombre de ces prioritaires dont la situation pénible est tellement digne d'intérêt (60 femmes seules ou avec enfant), gagnant moins de 700 F par mois, opération qui fut heureusement possible grâce à la compréhension de certains propriétaires dont le cœur n'était pas fermé aux problèmes humains.

Tout le monde sait bien qu'à SAINT-CLOUD le terrain est très cher. La loi de l'offre et de la demande joue contre les bâtisseurs sociaux en cette banlieue recherchée de par sa situation et son agrément. Personne n'y peut rien. Personne ne peut non plus empêcher la vente d'une propriété sur laquelle des promoteurs, qui n'ont point les soucis financiers d'une municipalité, édifient des immeubles de grand ou moyen standing. Il est hors de question que notre collectivité puisse acheter ces terrains aux prix qui sont pratiqués ; et d'ailleurs, même pour des constructions de logements bon marché, il faut bien répéter encore que les emprunts de la Caisse des Dépôts et Consignations demeurent fermés aux communes pour ces réalisations depuis les décisions du Plan de Stabilisation.

Dans ces conditions très difficiles, la Ville parvient néanmoins à être partie prenante dans quelques réali-

sations sociales ; mais ce ne sont pas les immeubles de ce genre, susceptibles de sortir de terre dans les années à venir, qui pourront résorber toutes les demandes en instance !

Cet exposé objectif, où tout paraît logique, et où tout est vrai, n'autorise certainement pas que le mot scandale nous soit appliqué en propre. Alors, y a-t-il scandale ? Oui, mais à l'échelon national. Il est, dans ce que le journal "Se Loger" du 4 septembre dernier appelait "Le détournement social des H.L.M.". Cet article, qui fait lui-même de larges emprunts à un texte paru dans "La Revue Française de l'Energie" de juin 1967, sous la plume d'Alfred SAUVY, expose que :

"Les H.L.M. appelées aussi logements sociaux, ont été conçues et construites en faveur des catégories sociales faibles, qui ne peuvent payer le loyer de rentabilité.

"Mais par une série d'incompréhensions et d'abus discrets, ces logements ont été peu à peu affectés en grand nombre aux classes moyennes et aisées.

"Pendant longtemps, les offices ont refusé toute information sur les attributions de logements, même sous forme statistique. Des enquêtes de l'I.N.S.E.E. ont heureusement donné un peu de lumière.

"Une première enquête, basée sur les signes extérieurs, a montré que les attributaires étaient en moyenne plus aisés que l'ensemble des Français.

"Une autre enquête, faite en 1963, et publiée en 1966, a été plus loin, attaquant la grande question de la répartition selon le revenu. Dans l'ensemble des H.L.M. nouvelles, une proportion de 15 % de locataires ont (en francs 1967) un revenu supérieur à 3 000 F par mois, proportion supérieure à l'ensemble du pays (13 %). Pour les H.L.M. anciennes, les hauts revenus sont 25 % du total.

"Et de même, au bas de l'échelle, la proportion des revenus faibles est moins élevée dans les H.L.M. que dans l'ensemble du pays.

Pour lutter contre cette occupation abusive dans nos H.L.M. de familles dont les moyens d'existence sont très largement suffisants pour leur permettre d'accéder à des catégories supérieures, une loi a bien été votée, qui permet aux sociétés gérantes de donner congé à ses locataires, ou d'exiger d'eux le paiement d'un surloyer. Mais la procédure est longue et onéreuse. Il semble que dans la plupart des cas, les surloyers ont été difficilement obtenus, ou pas exigés, et que ce n'était pas la solution. Il eût fallu qu'il fût possible, sans procédure compliquée, de signifier et d'exiger une expulsion qui aurait été sans appel.

En effet, les familles qui disposent de salaires de 4 000 à 5 000 F par mois, n'ont aucune difficulté à se loger dans des immeubles de moyen, voire grand standing.

M. CHALANDON, notre ministre actuel de la Construction, s'attaquait en septembre, au congrès de GRENOBLE, à ce problème et se proposait de réduire de 10 % le plafond des ressources donnant droit à l'accès dans une H.L.M., tandis que parallèlement le surloyer serait renforcé. Il serait même envisagé enfin des procédures d'expulsion rapide pour libérer les logements occupés par des familles ayant des ressources trop élevées. Faut-il dire que cette arme serait la bienvenue ; nous connaissons en effet à SAINT-CLOUD, plus d'une dizaine d'appartements occupés par des gens qui pourraient très bien se mieux loger. Nous nous efforçons en pareil cas de faire appel au civisme ou au sentiment humain de ces occupants, mais le résultat est bien décevant ! Ne cessons pas de répéter que la plupart des construc-

tions que nous voyons s'élever autour de nous ont éliminé à peu près complètement le problème du logement pour les gens à moyen ou gros revenu ; mais les petits ménages restent toujours défavorisés. C'est donc avec étonnement que dans la "France Catholique" du 4 octobre 1968, nous avons pu lire, sous la signature de M. Louis CEVENNES, un article où il pose la question : Y a-t-il eu crise du logement ? Mais faire une statistique sans tenir compte des prix de revient et des moyens des acquéreurs ou locataires éventuels, c'est ne pas voir la question sous son jour véritable. Il est vrai que le même article concluait, compte tenu de l'âge moyen de la population et de la nuptialité prochaine (à partir de 1968) de la masse des jeunes gens nés aussitôt après la guerre, que le moment n'était pas encore venu de relâcher notre effort en faveur de la construction !

Le ministre a bien compris la question qui, dans un récent et très remarqué discours à la radio, exposait qu'il voulait s'efforcer, par tous moyens, de réduire les prix de revient. Le problème semble impossible à résoudre dans une commune où le prix des terrains est trop élevé pour des logements sociaux, mais pourrait l'être partout où ces prix sont encore accessibles.

Ces questions sont d'ailleurs déjà bien connues de nos lecteurs, et ont fait l'objet dans nos colonnes de nombreux articles, en particulier dans notre n° 109, nous avons précisé à nouveau que le logement doit être considéré comme une affaire nationale et non pas communale, et dans ce même numéro, nous avons publié les lettres qu'écrivait en avril 1967 et en juin 1967 Monsieur le Maire de SAINT-CLOUD à M. HACENE, Directeur du Cabinet de Monsieur le Préfet, et d'autre part à M. BAUMEL, Député des Hauts-de-Seine. Ces lettres, auxquelles nous renvoyons les lecteurs du bulletin, ont précisé de façon particulièrement saisissante, l'impossibilité malheureusement trop vraie de bâtir "social" où se trouvent les communes dans lesquelles le terrain atteint des prix prohibitifs, et indiqué la seule solution qui soit valable : celle d'une prise en main par l'Etat de la prospection des terrains à bâtir d'un prix assez bas, et par ailleurs, pas trop éloignés des grosses agglomérations, terrains qui seraient alors mis à la disposition de syndicats de communes et sur lesquels, avec le concours financier de l'Etat, il serait possible d'éduquer de grands ensembles sociaux qui aideraient à résoudre la question.

Il n'en faudra pas moins réduire les prix de la construction pour arriver à réaliser des logements sociaux, décents, confortables, accessibles aux bourses des salariés les moins favorisés. Le ministre, on s'en souvient, prônait la transformation du logement en bien de consommation, et non plus de capitalisation. C'est peut-être une solution, mais encore ne faudrait-il pas, si un immeuble n'est construit que pour 25 ans, que ses occupants vivent, pendant plusieurs années avant l'abandon définitif de l'immeuble, dans les conditions d'inconfort engendrées par la décrépitude précoce de la bâtisse. Pour nous, hélas, notre problème immédiat crucial c'est d'avoir encore des dossiers sociaux auxquels nous nous voyons dans l'impossibilité de trouver une solution. Notre consolation pourtant c'est peu à peu d'arriver à résorber ce problème.

Un quart de siècle de vie municipale 1940-1945 (suite)

LES "CARNETS" de M. Michel SALLES (V)

23 août 1944 - Mercredi.

Dans la nuit du 22 au 23 août, je reste en contact avec M. **Winkler** au sujet du tunnel. Rien de nouveau...

Dans la matinée, je suis convoqué par téléphone à la Feldkommandantur pour 11 h. 45, où je suis interrogé par un officier-enquêteur au sujet des deux affaires de la veille.

— « Les motifs invoqués sont faux, me dit-on. C'est de notoriété publique. Tous les habitants en parlent. Avouez la vérité. »

Je maintiens mes dires. Après plusieurs passes, on me laisse enfin partir (il est 12 h. 45) mais avec invitation de revenir entre 15 et 17 heures. J'y retourne à 16 heures. Le Dr. **Kerber** est là, seul cette fois.

— Ne craignez plus rien — me dit-il — c'est fini pour vous. Il est parti ; mais j'ai eu chaud hier... Je savais par le Commissariat de Police de quoi il s'agissait. »

En effet, le Commissaire de Police **Barthès**, après son évasion, s'était rendu dans un bureau de l'annexe de la mairie et avait prévenu son secrétaire de sa fuite. Il lui avait demandé de téléphoner aussitôt à la Feldkommandantur, au Dr. **Kerber**, pour lui demander de descendre immédiatement sauver les Français qui se trouvaient en danger dans la mairie. Le secrétaire du Commissaire, qui n'était pas au courant de l'alibi que j'avais trouvé pour justifier la présence de tout ce monde à la mairie, avait dit purement et simplement dans son coup de téléphone au Dr. **Kerber** : « Venez tout de suite à la mairie. Un groupe était venu pour la prendre. La mairie est cernée par les Allemands. Cela se complique et votre présence est nécessaire pour le plus grand bien de tous... »

Le Dr. **Kerber** m'indique qu'il a aussitôt vu le chef de l'Administration militaire, lequel lui a dit : « Allez à la mairie ; mettez de côté ceux que vous connaissez ; les autres, dehors et faites fusiller ces derniers par la troupe qui est sur place. »

— Je vous félicite, Monsieur le Maire, de votre sang-froid et de l'alibi qui les a sauvés. Ils peuvent vous faire brûler une belle chandelle et se souvenir de vous. Pendant que vous êtes là, je vous signale qu'une boutique peinte en vert, rue Royale, passe pour être un centre de ralliement et qu'elle est surveillée par la police allemande. »

— « Puis-je avertir le commerçant dont il s'agit ? »
— Oui, mais naturellement sans l'ébruiter. » — Me permettez-vous également, demandai-je à l'officier, de dire aux intéressés ce que vous venez de me déclarer et, notamment, que, sans alibi, ils allaient être fusillés... » — « Dites-le leur. » — « Mais qui a alerté la formation **Aulock**, provoquant ainsi l'intervention de l'officier à 10 h. 45 ? »

Après avoir, devant moi, téléphoné à la Feldkommandantur et au service de police de la Feldkommandantur, il me dit :

« C'est un Suisse, dont je ne connais pas personnellement l'identité et que la Feldkommandantur et le service de police refusent de me faire connaître. Ils

prétendent qu'il n'a pas de papiers sur lui. Les Allemands l'ont d'ailleurs tué alors qu'il cherchait à se sauver et son corps est à la morgue de Saint-Cloud... »

L'entretien prit fin après que j'eusse renouvelé mes sentiments de gratitude au Dr. **Kerber** et que je lui eusse donné l'assurance que si, de mon côté, je pouvais lui rendre service un jour, je le ferais immédiatement. Je lui communiquai mon adresse, celle d'un ami sûr, rue Gounod, et d'un ami non moins sûr aux Coteaux en lui disant : « Vous n'aurez qu'à vous présenter de ma part et ils feront pour vous ce que je serais capable de faire moi-même ; mais je revendique l'honneur de passer le premier... »

En rentrant le soir chez moi, je racontai à ma femme toutes les péripéties de la journée et lui recommandai, si un jour le Dr. **Kerber** venait demander quoi que ce soit, de faire pour lui tout ce que l'on pourrait, étant donné qu'il avait sauvé à Saint-Cloud des vies humaines et m'avait renseigné très utilement dans l'affaire du tunnel.

24 août - Jeudi.

M. **Brunau** me fait savoir que le Professeur **Ramon**, Directeur de l'Institut Pasteur de Garches, doit écrire au Feldkommandant une lettre qui appuiera notre démarche. Il me demande de me mettre en rapport avec ce Professeur. Quelques instants après, j'obtiens au téléphone le Professeur **Ramon** qui m'indique qu'il vient d'écrire au Feldkommandant une lettre en signalant les éminents services rendus par l'Institut Pasteur à l'humanité et en faisant ressortir combien il serait regrettable qu'une telle Institution fût détruite. Je remercie le Professeur **Ramon** de son intervention et l'informe que je le tiendrai au courant des événements qui suivront.

Je me suis rendu ensuite à Versailles, auprès de Monsieur le Préfet **Réveillod**, pour lui faire part des événements qui s'étaient produits à Saint-Cloud et surtout pour lui demander d'intervenir de son côté auprès du Feldkommandant en vue d'appuyer notre demande. J'ai su depuis que, le jour-même, vers 11 heures, alors que le Feldkommandant était venu, accompagné du Dr. **Kerber**, à la Préfecture de Seine-et-Oise, une conversation avait eu lieu sur la question de l'autoroute.

Vers 13 h. 30, alors que j'arrivais chez moi pour déjeuner, deux Inspecteurs de Police venaient de la part de M. **Barthès**, Commissaire, m'informer qu'il serait prudent pour moi de disparaître momentanément car les Allemands restaient mal convaincus et l'affaire pourrait rebondir en ce qui me concerne. Ils ajoutèrent que deux fois dans la matinée, ils étaient venus pour chercher le Commissaire lui-même... Je demande aux Inspecteurs de me faire savoir où je peux entrer en relations avec le Commissaire **Barthès** dans l'après-midi. Ils hésitent à me le dire. J'insiste et ils m'indiquent que je pourrai le trouver dans les sous-sols de la mairie de **Garches** vers 3 heures.

Je vais déjeuner chez un ami, pas très loin de chez moi où je reste en liaison téléphonique avec ma femme, le tunnel étant toujours ma plus grande préoccupation. Vers 3 heures, je pars en moto à la mairie de **Garches**. Je rends une visite de politesse à M. **Kasse**, Maire de **Garches**, qui se trouvait dans le bureau de

sa secrétaire générale. Nous bavardons quelques instants et je descends au sous-sol pour prendre contact avec le Commissaire **Barthès**. Il n'était pas encore arrivé. Un Monsieur vient vers moi, me serre la main en me disant « Bonjour » et ajoute : « Monsieur le Maire, je sais que vous vous occupez de l'autoroute de **Saint-Cloud**. C'est très bien. Savez-vous qui je suis ? » — « Je vous reconnais, lui dis-je ; mais je ne me souviens pas de votre nom. » — « Je suis, me répondit-il, M. **Bouland**, chef de la voirie à **Garches** et aussi Chef de la Résistance de **Garches**. » Je le félicite. — « Connaissez-vous, me dit-il, M. **Bachy** qui arrive ? » — « Non. » — « Je vais vous le présenter. C'est un garçon qui a fait du bon travail. Il est en liaison par T.S.F. avec un certain service de renseignements. Vous devriez le féliciter. » — « Etant donné ce que vous me révélez, je serai très heureux de le faire. » En conséquence, je félicite M. **Bachy** comme il se doit.

Le Commissaire de Police arrive. Il me confirme le renseignement que m'avaient apporté les deux Inspecteurs. Je lui demande s'il y a du danger pour ma famille. Réponse négative. « Mais vous, dit-il, prenez garde ! »

Je reviens en moto chez moi. Je me remets en contact avec M. **Winkler** qui me dit : « La Feldkommandantur partira ce soir, en laissant tout en état, mais je crains que les Alliés, en tirant sur les troupes qui vont défendre la ville, n'atteignent le tunnel. » Immédiatement, je pense que la route de Saint-Cloud-Versailles qui passe juste au-dessus de la sortie de l'autoroute, est minée en large sous la chaussée et qu'il est probable que des mines à plots seront placées à la dernière minute... Il y a des troupes de défense allemande place Magenta. Je vois déjà par la pensée cette attaque de **Saint-Cloud** par les Alliés entraînant, par répercussion, l'explosion du tunnel ! Il faudrait, pensai-je, trouver un moyen de faire prévenir les Alliés de la situation. J'en fais mon affaire immédiatement, me souvenant de la conversation de **Garches**. Je prends ma moto et je retourne aussitôt retrouver mon interlocuteur en relations avec le Service de Renseignements et lui demande de prévenir aussitôt les troupes alliées. Je lui fais un petit plan et il me promet de faire immédiatement le nécessaire par T.S.F. et même — vu l'importance du renseignement — d'envoyer une estafette motocycliste pour confirmation à l'armée alliée, dont l'Etat-Major se trouve, à ce moment-là, d'après ce qu'il me dit, près des **Essarts-le-Roi**...

(Je me permets d'anticiper ici sur la suite des événements et de constater que, non seulement les Alliés n'ont pas bombardé, mais que, le soir, quand les premières troupes sont passées, c'est par **Sèvres** qu'elles ont pénétré dans le département de la Seine et non par Saint-Cloud, évitant ainsi de provoquer, en outre, de la part du Mont-Valérien, toujours occupé, des bombardements allemands sur l'autoroute, aux abords du tunnel !...)

Et je reprends le fil de mon récit. Ayant accompli cette mission, je reviens rue Pigache, à mon domicile, avec l'intention de repartir dîner et coucher chez des amis (chez M. **Avenet**). Il est à peu près 18 h. 30 En passant devant le café qui est face à ma maison, je constate qu'il y a devant la porte 6 ou 7 hommes qui me regardent, l'air inquiet... Je dépose ma moto dans mon garage et pénètre dans le jardin où ma belle-

sœur vient vers moi, toute bouleversée, en me disant : « Un officier allemand est chez nous... » — Je m'arrête pour réfléchir. Au même moment, elle s'avance et me dit : « Le Dr. **Kerber** est là. » Je respire car je me voyais déjà dans une situation inquiétante. J'entre précipitamment dans la maison et, dans mon bureau, je trouve en effet le Dr. **Kerber** en uniforme, qui venait d'arriver.

Je dois dire que ma femme se trouvait à la fenêtre du premier étage lorsqu'elle aperçut un officier allemand se dirigeant vers la maison. Ne le connaissant pas, elle éprouva une certaine émotion. « Que venait faire un officier allemand chez un maire à qui le conseil venait d'être donné quelques instants auparavant de se cacher?... » Ma femme, toutefois, se souvenant de la recommandation que je lui avais faite quelques jours plus tôt, demande à l'officier : « Que désirez-vous ? » — « Monsieur le Maire n'est pas là ? » — « Non ; de la part de qui ? » — « Dr. **Kerber** ». Se souvenant de ce nom, elle descend rapidement lui ouvrir la porte, alors que les gens sortaient du café voisin pour voir ce qui se passait. Que venait faire cet officier ? Il venait simplement demander un service, celui de lui procurer des vêtements civils pour s'éloigner plus facilement d'une armée dont il ne voulait plus faire partie...

(A suivre).

La protection civile en temps de paix : Une nécessité, un devoir

Nous avons reçu de M. GELLY, nouveau délégué à la Protection Civile pour notre commune, une intéressante communication que nous publions ci-dessous, et à laquelle nous souscrivons totalement.

**

C'est bien souvent que, sur nos lettres, nous avons remarqué cette formule frappante, et pourtant que savons-nous de la PROTECTION CIVILE ?

Nous appartenons à une commune qui, tout récemment encore, faisait partie de la Seine-et-Oise.

Par le plan ORSEC, le préfet pouvait mettre en action les moyens de secours dépendant de la Protection Civile, s'il se produisait une catastrophe. Le plan ORSEC n'a heureusement pas eu à être appliqué dans notre commune, ceci n'a pas empêché la protection civile locale, animée par notre Municipalité, de jouer son rôle souvent peu connu.

C'est ainsi que la Municipalité a assuré grâce à ses pompiers la protection contre l'incendie et bien d'autres dangers ; grâce à ses ambulances, a secouru blessés et malades, a recensé les établissements dangereux, pour ne parler que des réalisations les plus marquantes.

Ajoutons que la Croix-Rouge, œuvre privée, a assuré avec le dévouement que nous lui connaissons, la formation de secouristes et des interventions dans de nombreux cas. En particulier, elle assume encore régulièrement le fonctionnement de deux postes de secours sur l'autoroute.

La protection de la population civile était donc assurée d'une façon satisfaisante dans le cadre de l'organisation administrative existante.

La région parisienne s'est développée, l'organisation administrative a changé, maintenant nous faisons partie du département des Hauts-de-Seine, notre rattachement à ce vaste ensemble de la région parisienne a conduit à de profonds remaniements dans l'organisation de la Protection Civile.

Toute cette organisation de la protection de la population civile et des secours en tous temps est maintenant rattachée directement à la DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE, dépendant du Préfet de Police.

La lutte contre l'incendie et les dangers immédiats est confiée à la brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

L'intervention lors des accidents de personnes, en particulier pour les accidents de la circulation, est assurée par Police-Secours.

D'autres services spécialisés sont chargés de tâches particulières.

Mais alors, que reste-t-il aux services de la Protection Civile locale ?

La formation de secouristes de la Protection Civile, leur constitution en équipes ; l'utilisation de ces équipes pour assurer le fonctionnement de postes de secours sur les grands axes routiers ; l'intervention des équipes en corps constitué lors d'accidents, de catastrophes, ou préventivement leur mise en alerte lorsque l'on craint qu'il puisse y avoir des blessés, tel est le premier des buts de la PROTECTION CIVILE LOCALE.

Dans cette tâche la Croix-Rouge collabore d'ailleurs avec la Protection Civile, tout en conservant ses activités propres et ses moyens personnels.

Pouvoir assurer avec son personnel bénévole un complément aux secours immédiats apportés par Police-Secours ou par les Pompiers est un autre champ d'activité de la Protection Civile locale :

Equipes de déblaiement pouvant intervenir en cas d'effondrements d'immeubles ou de catastrophes du même genre ;

Equipes de détection et de lutte contre les dangers de la radioactivité ;

Equipes d'encadrement de la population chargées de la renseigner sur l'imminence de dangers, de l'encadrer, de la conseiller, de contribuer à sa subsistance et à son évacuation ;

Voici, parmi les urgentes, les tâches pour lesquelles la PROTECTION CIVILE a besoin de concours.

Des personnes ayant le goût et l'habitude des responsabilités, officiers et sous-officiers de réserve notamment, sont nécessaires pour l'encadrement.

Des personnes de bonne volonté, particulièrement des jeunes, qui désireraient faire œuvre utile, sont nécessaires pour la constitution des équipes ;

La Protection Civile locale sera ce que nous la ferons.

La Protection Civile a besoin de tous.

Pour la protection de tous,

LA PROTECTION CIVILE EST UNE NECESSITE.

Pour chacun, elle est **UN DEVOIR.**

(La téléphoniste du Garage Municipal, 4, rue Ernest-Tissot (603-85-48) notera et transmettra les noms et les adresses des personnes qui seraient désireuses de participer aux activités de la Protection Civile qui ont été précisées ci-dessus.)

*
**

Si la protection civile en temps de paix est bien

une nécessité et un devoir, il ne faudrait pas pour autant sous-estimer les mesures de protection qui s'avèreraient fatales en temps de guerre. Nous devons peut-être espérer que l'horreur des armes atomiques dissuadera les puissances de leur emploi ; l'espérer n'est pas le croire. Or, la survie des populations civiles, ou d'une certaine part de celles-ci, ne pourrait être assurée que par une prévoyante organisation parfaitement au point dès le temps de paix, comportant des abris à toute épreuve munis de tout ce qui serait nécessaire à un séjour éventuellement très prolongé d'êtres humains. Il semble hélas qu'aucune décision positive n'ait encore actuellement été prise en France.

*
**

La formidable conquête de l'esprit humain qui a asservi la puissance atomique, a heureusement un aspect positif : ce sont les applications pacifiques de cette énergie. C'est sur ce sujet passionnant que, le 24 octobre dernier, M. R. **Giraud**, Conseiller Municipal, Ingénieur chargé de mission au Ministère de l'Intérieur, et Professeur au Centre National d'Etudes de la Protection Civile, a donné une conférence extrêmement pertinente et documentée. Nous ne pouvons matériellement résumer sur nos courtes colonnes un exposé aussi substantiel ; nous tenons du moins, en adressant nos remerciements à M. **Giraud**, à conserver ici le souvenir d'une soirée si enrichissante.

Compte rendu de mandat

Le Conseil Municipal actuel a été élu pour 6 ans en mars 1965. Il aurait été normal qu'un compte rendu des activités et des réalisations du Conseil et de la Municipalité soit fait, comme il est d'usage, vers le milieu de la durée du mandat, c'est-à-dire au mois de mai dernier. Les événements que l'on sait l'ont empêché. Toutefois, cette réunion n'est que différée et les électeurs sont informés qu'elle aura lieu au printemps prochain. Les informations et précisions seront données avec toute la publicité nécessaire en temps utile.

Chronique des quartiers

Le programme prévu pour 1968 tant au budget primitif qu'à l'additionnel se poursuit.

Quartier du Centre

a) Le service des Ponts et Chaussées a procédé à une adjudication pour la reconstruction du mur de soutènement de la rue du Calvaire. Le Conseil Municipal a formulé le vœu de sauvegarder la plantation existante, ce qui obligerait à revoir entièrement le projet en prévoyant la construction de contreforts entre les arbres.

Espérons qu'une solution rapide interviendra afin de rétablir une circulation normale dans la rue du Calvaire.

b) Il va être procédé incessamment à la démolition d'un immeuble à usage de bureaux, rue Gaston-

Latouche. Cette opération est la première phase en vue de l'aménagement du carrefour Dailly/rue Gaston-Latouche et des élargissements de rues prévus.

c) Le dossier technique concernant l'ouverture d'une voie nouvelle et construction d'un parking, rue Hébert et rue des Ecoles, est en cours d'approbation. Les travaux devraient être exécutés dès le début de l'année 1969, les travaux nécessiteront d'ailleurs une réglementation très stricte de la circulation et du stationnement rue des Ecoles.

d) La rue Dailly s'affaissant en divers endroits, la Préfecture de Police s'est vue dans l'obligation, en accord avec le service des Ponts et Chaussées des Hauts-de-Seine, de réglementer la circulation des poids lourds sur cette route nationale qui est classée « grand itinéraire ». Une expertise est en cours afin de rechercher la cause des glissements de terrain dans ce quartier.

e) Parmi les travaux exécutés dans ce quartier, nous notons l'amélioration de l'éclairage public, rue Royale, la construction de douches en annexe à la salle de Judo et le remplacement de la chaudière de chauffage central au Centre Culturel.

Quartier des Coteaux et de la Passerelle

a) La construction d'un abri pour rangement du matériel sportif à proximité du Stade Municipal en bordure du nouveau parking, qui, nous le rappelons, **est réservé les jours de compétition aux besoins du Stade Municipal.**

b) Le projet d'aménagement d'un marché couvert et de construction de logements H.L.M. est actuellement à l'étude à proximité du passage à niveau du boulevard Sénard.

La S.N.C.F. va transformer le passage à niveau gardé en passage automatique. L'enquête publique est ordonnée et a eu lieu dans la commune du 1^{er} au 20 décembre.

c) Le Conseil Municipal a décidé d'aménager un passage piétons le long des propriétés riveraines du quai Carnot, entre l'avenue Eugénie et l'avenue de Longchamp. Simultanément, des démarches sont entreprises près du Ministère de l'Équipement pour l'inscription d'un programme de rénovation de l'éclairage public de la route nationale 187.

Un goudronnage des trottoirs rue Dantan est également prévu pour assurer une circulation normale des piétons venant du quai Carnot et se rendant dans le quartier du Centre.

Quartier de Montretout

a) La réfection de la rue Lelégard est terminée.

b) Les travaux de pose de plaques lumineuses boulevard de la République sont également terminés.

c) L'escalator, dont les installations ne sont pas encore officiellement réceptionnées en raison de sa marche sporadique, se trouve encore en panne, et toujours **pour des raisons de « sabotage ».**

Nous ne pouvons mieux faire que de donner in extenso copie de la lettre que viennent de nous adresser les Etablissements Ascinter-Otis au sujet des causes de la nouvelle panne :

« Notre service d'entretien nous signale qu'à la suite d'un déboîtement volontaire de la main-courante de l'escalator, il est nécessaire de procéder à la vulcanisation de celle-ci en usine et au remplacement de la poulie d'entraînement.

« Nous pourrions effectuer ces travaux pour la somme, hors taxes, de (MILLE QUATRE CENT DIX-HUIT) : 1.418 F.

« A ce sujet, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que cet incident s'est déjà produit une première fois et nous avons effectué ces travaux de remise en état à notre charge. »

Déplorons, une fois de plus, le manque de civisme d'une certaine catégorie d'individus qui, dans un but inavouable, empêchent la population de profiter d'installations publiques mises à sa disposition...

d) Les travaux d'agrandissement de la cantine du groupe scolaire sont terminés à l'exception de la peinture qui sera faite pendant les vacances de Noël.

e) La dernière tranche du programme d'**assainissement** a reçu un commencement d'exécution. Il s'agit de la rue Laval et de la rue de la Garenne.

Vont bientôt commencer les travaux de pose de canalisation d'égout rue Maurice-Ravel et rue Gounod.

Pour cette dernière voie, une certaine perturbation sera apportée dans la circulation et le stationnement des véhicules et un seul sens de circulation sera adopté vers la place Magenta. Déviations probables : première tranche, par la rue Maurice-Ravel ; deuxième tranche : par la rue Preschez. Une signalisation lumineuse provisoire devra d'ailleurs être posée à cette occasion, en accord avec les Services de la Préfecture de Police.

f) Les travaux de modernisation de l'éclairage public, rue Verhaeren, ainsi que la réfection de la rue, seront inscrits au programme.

g) L'aménagement du carrefour Buzenval-République (côté Ouest) est en cours.

Quartier du Val-d'Or

a) Les travaux prévus par le Service des Ponts et Chaussées dans la rue du Mont-Valérien restent à l'ordre du jour.

b) Les travaux de construction de la piscine sont poursuivis.

c) L'étude du projet de marché couvert - parking, rue du Pierrier et boulevard de la République, est en cours. La question est discutée en Conseil Municipal et sera remise à l'ordre du jour des prochaines séances.

Divers

Au cours d'une conférence réunissant les représentants de la Préfecture de Police, du Service des Ponts et Chaussées et ceux des villes de **Garches** et **Saint-Cloud**, il est procédé à une étude de signalisations lumineuses aux carrefours rue de la Porte Jaune, avenue du Maréchal-Foch, et rue de la Porte Jaune, rue de Buzenval, sur le territoire des communes précitées.

Les voies intéressées étant pour les deux tiers départementales, une demande de participation sera présentée au Conseil Général par les représentants des deux communes.

Si la réalisation est effective en 1969, elle ne sera que l'aboutissement de longues démarches entreprises auprès des autorités du département de Seine-et-Oise.

Carré Saint-Jean (Parc de Saint-Cloud)

Dans l'ensemble, tous les terrassements sont terminés, y compris ceux de la piste de courses à pied (400 m), et ceux des différents sautoirs. Les 5 jeux de Volley-ball et de Basket-ball sont entièrement terminés également. Le terrain de Football reste à engazonner ; le terrain de Rugby est en cours de drainage. Les vestiaires sont achevés à 80% et le bâtiment pour la Pelote basque à 50%.

Normalement, sauf intempéries persistantes, la livraison définitive peut être envisagée pour fin juillet-août, ce qui permettrait la mise en service pour tous les établissements scolaires intéressés, à la rentrée de 1969.

La pose de la première pierre du nouveau Lycée Allemand

Monsieur le Maire a représenté notre ville et la région parisienne au cours de la cérémonie de pose de la première pierre du nouveau Lycée allemand de la Région parisienne.

Qui ne se souvient de l'accueil généreux réservé pendant la guerre, en sa propriété de la rue Pasteur, par M. ANTONAT, aux enfants et familles des prisonniers, puis du mémorable déjeuner qu'il offrit à ceux-ci à la fin de la guerre ? C'est là que depuis pas mal d'années déjà s'est installé le lycée allemand dont le succès a commandé de réaliser à ce même emplacement des immeubles réellement adaptés au rôle que cet établissement est appelé à jouer. C'est la raison pour laquelle il a fallu procéder à l'arasement complet de la propriété et du jardin.

Lors de la pose de la première pierre du nouvel édifice, le 25 octobre 1968, Monsieur le Maire a prononcé, en Allemand, l'allocution dont voici la traduction :

"MONSIEUR LE MINISTRE DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE
EXCELLENCE (1)

Monsieur le PRESIDENT de la BUNDESBAU DIREKTION
Monsieur le PRESIDENT de l'ASSOCIATION DE L'ECOLE ALLEMANDE

Monsieur le DIRECTEUR
MESDAMES, MESSIEURS,

J'apprécie à sa juste mesure l'honneur qui est fait à la Ville de SAINT-CLOUD en me demandant de représenter la Région Parisienne à la pose de la Première Pierre de la nouvelle ECOLE ALLEMANDE.

C'est aussi pour moi l'occasion d'évoquer les nombreuses démarches qui ont permis que la propriété du Citoyen d'Honneur de SAINT-CLOUD, Monsieur ANTONAT, soit choisie comme lieu d'implantation de l'Ecole Allemande. J'évoque, si vous le voulez bien, le souvenir d'un grand ami de la FRANCE, et d'un ami personnel, Monsieur l'Ambassadeur BLANKENHORN, qui, avec opiniâtreté, réussit à mettre sur pied cette Ecole, dont l'activité passée sur SAINT-CLOUD est maintenue provisoirement à ROCQUENCOURT : elle a déjà produit ses fruits sous les directions successives de Messieurs JUNKER et HELLINGER.

La cause de l'amitié Franco-Allemande, dont je m'honore d'être l'un des champions, est bien servie aujourd'hui par la pose de cette première pierre, cérémonie toujours émouvante.

(1) M. l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Paris.

C'est un pari sur l'avenir. Et l'avenir, en l'occurrence, ce n'est pas la solidité d'un bâtiment, mais bien plus la pérennité des sentiments d'amitié nouveaux et la foi en l'avenir très proche d'une Europe unie, politiquement intégrée dont le Lycée Allemand de la région parisienne sera l'un des supports faisant pendant au Lycée Français de BERLIN.

Sur le bâtiment lui-même, pouvons-nous avoir la moindre inquiétude, soit sur la justesse de sa conception, soit sur l'élégance de son architecture ? Certainement pas, si l'on sait que c'est Monsieur Marc NEBINGER qui en est l'auteur, cet architecte de grand talent et de grande conscience professionnelle qui a d'ailleurs été choisi par le Gouvernement Allemand pour la restauration de la résidence de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Allemagne. Grâce à votre gouvernement, la renaissance du prestigieux palais d'Eugène de BEAUHARNAIS, rue de Lille à PARIS, est un fait accompli. Qu'il soit permis à un habitant de SAINT-CLOUD, né à PARIS dans le 1^{er} arrondissement, de rappeler le délicat plaisir qu'il eut de visiter cette merveilleuse demeure ; il n'est que juste de féliciter l'Etat Allemand qui, en dépensant des sommes considérables pour cette restauration, s'est acquis des titres à la reconnaissance de tous les amateurs d'art.

Ainsi, dans ce parc qui se présente aujourd'hui comme un vaste chantier, mais qui sera reboisé, viendront les enfants des familles allemandes que les carrières de leurs parents font devenir des Français provisoires. De la réussite de ce projet, de l'amitié que voudront bien leur témoigner les clodoaldiens, ce dont je me porte garant, naîtra nécessairement pour l'avenir tout un réseau de relations personnelles entre nos deux pays qui permettront, par la connaissance mutuelle accrue de nos deux langues, une meilleure compréhension dans une harmonieuse expansion commune de nos deux nations. La réconciliation franco-allemande est un fait historique encore bien récent. Le ciment qui scelle aujourd'hui la première pierre de cet établissement la consolide.

On peut dire dès maintenant que le GOETHE INSTITUTE et le LYCEE ALLEMAND DE SAINT-CLOUD sont les deux champs d'activité et d'influence de la culture allemande dans notre pays. Celle-ci doit s'épanouir côte à côte avec la nôtre et en commun achever l'édifice européen : nous venons seulement de découvrir cette "terra incognita" qu'est encore la grande communauté des peuples européens. Tout ce que nous avons récemment réalisé : le C.E.C.A., l'EURATOM, le Marché Commun, tout cela devient déjà banal ; mais ces réussites ne doivent pas faire oublier l'essentiel : l'unité politique.

Sachons nous rappeler et surtout enseigner dans nos écoles qu'on peut très bien être "européen" sans pour cela cesser d'aimer son pays. L'exemple de nos jumelages et celui si réussi que nous cultivons avec BAD-GODESBERG - dont le distingué Bürgermeister, notre ami Monsieur LINZ, si dévoué à cette belle cause, a eu le très vif regret de ne pouvoir être aujourd'hui des nôtres - cet exemple nous montre qu'en sauvegardant nos particularismes, en conservant nos personnalités et nos habitudes, nous sommes cependant capables de nous élever jusqu'à la réalisation de cette "Communauté Européenne" dont M. l'Ambassadeur BLANKENHORN se plaisait à dire que "seule elle pourra garantir la qualité d'interlocuteur valable dans le monde".

C'est vraisemblablement en 1971 que s'inaugurera ce magnifique établissement. Cette seule consonance "soixante-et-onze" est pour nous, Français, la réminiscence d'un passé funeste et même tragique. 1871, c'est pour nous Clodoaldiens, les horreurs du siège de Paris, les combats meurtriers dont nos coteaux s'ensanglantèrent, la destruction presque totale de notre Château et de notre Ville. Et voici qu'un hasard dont il faut savoir tirer toute la signification nous amènera, cent ans après, à solenniser en union fraternelle avec ce peuple voisin contre lequel nous nous sommes battus pendant un siècle, la naissance d'un édifice pacifique d'amitié, de compréhension, de culture communes. Puisse en ce jour le Maire de SAINT-CLOUD, quel qu'il soit, constater que cette grande union, née sans doute d'un refus des horreurs que nous avons trop longtemps subies les uns et les autres, mais fortifiée peu à peu par une estime mutuelle acquise pas à pas, estime faite de connaissance, de labeur commun, d'amitié profonde, a enfin débouché sur une immense espérance, celle d'une vraie paix constructive, aube d'un bonheur incalculable pour nos peuples.

J'emprunterai à M. BROMBERGER dont vient de paraître le livre "Les Coulisses de l'Europe", la conclusion de ce discours : "Les Jeunes veulent l'Europe ; comme ils ne seront pas toujours jeunes, ils la feront. Ce sont les rêves de jeunesse qui sont les réalités des hommes mûrs".

Puissent nos gouvernements - et plus particulièrement le gouvernement français - se pénétrer de cette vérité."

Bibliothèque Municipale

La **Bibliothèque Municipale de la Ville de Saint-Cloud** entreprend un effort d'adaptation en vue de satisfaire une plus large clientèle et d'assurer plus complètement **sa mission culturelle et récréative**.

Elle demande à tous les Clodoaldiens que la question intéresse de bien vouloir **collaborer à cet effort** en répondant à un QUESTIONNAIRE dont les indications seront utilisées au maximum.

Elle vous demande de venir retirer ce questionnaire :

soit à la Bibliothèque Municipale, 20, rue du Docteur-Desfossez (ouverte tous les jours dimanches compris, lundis exceptés : de 10 heures à midi ; en outre : le jeudi, de 16 à 19 heures ; le samedi, de 15 à 18 heures) ;

soit à la Mairie.

Ayez l'obligeance de remplir ce questionnaire dès que possible, puis de le remettre ou de le faire parvenir à la Bibliothèque ou à la Mairie.

Notre désir, c'est que cette bibliothèque soit VOTRE BIBLIOTHEQUE. Vous contribuerez, par votre collaboration, à ce qu'il en soit ainsi et nous vous en remercions à l'avance comme nous remercions dès maintenant les nombreux abonnés fidèles qui ont déjà répondu.

Nous vous donnons, ci-dessous, un court aperçu des ouvrages entrés récemment sur nos rayons, en compagnie de beaucoup d'autres dont la liste est affichée dans la salle de lecture.

- A. Cohen** : Belle du Seigneur.
- G. des Cars** : La Révoltée.
- P. Hériat** : Le temps d'aimer.
- Ph. Roth** : L'or de la terre promise.
- H.H. Kirst** : Les loups de Maülen.
- H. Le Poirier** : La Demoiselle de Chartres.
- F. Clifford** : De trois choses l'une.
- M. Walker** : Jubilee.
- R. Peyrefitte** : Les Américains.
- I. Levin** : Un bébé pour Rosemary.
- P. Buck** : L'histoire de Kim Christopher.
- J. Larteguy** : Les baladins de la Margeride.
- Marguerite Jourcenar** : L'œuvre au noir.
- A. Soljenitsyne** : Le premier cercle.
- André Marie** : Le tragique destin d'Henriette d'Angleterre.
- V.B. Droscher** : Le merveilleux dans le règne animal.
- Marguerite Castillon du Perron** : Vivre en Chine.
- Comtesse de Pange** : Mémoires.
- G. Monnerville** : Clemenceau.
- R. Aron** : La révolution introuvable.
- J. Lincoln** : Au cœur du Mexique.
- P. Gaxotte** : Frédéric de Prusse.
- G. Simenon** : Maigret hésite.

Ainsi que de nombreux livres pour enfants, jeunes

et adolescents : entre autres des Collections Rouge et Or, des Bibliothèques Rose et Verte, des Collections de l'Amitié, Plein Vent, Signes de Piste.

Veillez noter toutefois que le fait de donner à ces indications la publicité du Bulletin entraîne automatiquement une demande accrue de ces ouvrages. Certains sont acquis en plusieurs exemplaires, pratique onéreuse qui ne peut être généralisée. Nous demandons aux lecteurs de ces « nouveautés » de ne les conserver qu'un temps limité ; et à ceux qui les attendent de faire montre d'un peu de patience.

HABITANTS DE SAINT-CLOUD, RESERVEZ VOS ACHATS AUX COMMERÇANTS DE VOTRE COMMUNE !

Vous y avez tout avantage !

Vous éviterez la cohue de Paris ;

Vous recevrez de la part de vos concitoyens commerçants un accueil « personnalisé ».

Vous trouverez chez eux un choix important des articles que vous pouvez souhaiter et ne les paierez pas plus cher qu'ailleurs.

Vous les encouragerez à faire mieux encore pour vous mieux servir ;

Vous aiderez votre commune à devenir une ville autonome offrant un éventail complet de tout ce qui est nécessaire à la vie.

Pouvoirs du Maire

Pour éviter à nos concitoyens d'éventuelles démarches inutiles, en particulier au sujet de la police de la circulation, nous précisons à nouveau que depuis le 1^{er} janvier 1968 les maires de la région parisienne ont été totalement dessaisis de leurs pouvoirs de police sur les artères principales, c'est-à-dire les voies à grande circulation, nationales ou départementales, qui traversent leur commune.

En ce qui concerne les voies communales, les pouvoirs qui leur ont été conservés de certaines édications par arrêté municipal ne le sont que sous réserve de soumettre au Préfet de Police les mesures envisagées.

Quant aux infractions aux règles de la circulation et du stationnement, elles sont constatées et sanctionnées par des agents qui dépendent directement du commissaire principal de police de Sèvres responsable de Saint-Cloud, sous la haute autorité de Monsieur le Préfet de Police.

Le Maire ne pourrait que transmettre purement et simplement à Monsieur le Commissaire de Police, pour attribution, toute correspondance qui lui serait adressée sur les questions de cette nature.

Don de sang

Le Centre de Transfusion et d'Hématologie de Versailles nous fait connaître qu'au cours de la collecte organisée en notre ville au début du mois d'octobre, 348 personnes ont rendu visite aux équipes mobiles installées dans le camion-cabine et au Centre Social.

S'il convient évidemment de remercier les personnes qui sont venues spontanément offrir leur sang, nous ne saurions trop insister à nouveau sur l'importance de ce devoir de solidarité humaine, le sang frais ou ses dérivés étant d'un usage absolument indispensable dans la plupart des interventions chirurgicales. Les traumatismes graves qu'entraînent les accidents de la route, et les hémorragies qui en découlent, nécessitent des transfusions massives de sang. C'est donc assurément contribuer très efficacement à sauver des vies humaines que de faire don d'un peu de sang, et nous espérons que de plus en plus nos concitoyens prendront mieux conscience de leur devoir en cette matière.

Encore la question du stationnement

Des revues très officielles telles que « Liaisons », organe d'information de la préfecture de police, et « Sécurité Routière », bulletin officiel de l'Association Nationale de la Sécurité Routière, insistent, sous des plumes très autorisées dont celle en particulier de M. GRIMAUD, notre préfet de police, sur les problèmes de stationnement.

D'une manière très générale, on peut, en cette matière, diviser les infractions en deux catégories : les stationnements **abusifs**, c'est-à-dire une occupation exagérée de la voie publique, en particulier par les « voitures ventouses », et les stationnements **irréguliers**, c'est-à-dire ceux qui se font sur des lieux strictement réservés à d'autres usages : passages cloutés, arrêts et couloirs de circulation de véhicules publics, trottoirs dont un certain nombre seulement peuvent supporter un stationnement aménagé ou toléré. Il est certain que le stationnement abusif entraîne la généralisation des stationnements irréguliers.

Nous avons déjà imprimé ici même, il y a peu, qu'il ne faut pas confondre l'usage raisonnable du domaine public et les abus qui consistent à considérer la voie publique comme un garage où l'on puisse abandonner des véhicules aussi longtemps qu'on n'en a pas l'usage, voire définitivement !

A la date du 11 septembre 1968, il y avait dans PARIS 435 « épaves » repérées. Puisque les appels au civisme semblent ne pas trouver de résonance, il faudra sans doute en venir au stationnement payant si toutefois la bourse reste le point sensible où il convient de frapper ! Sinon, il faudra généraliser et **accélérer** la mise en fourrière automatique.

Pour en revenir plus modestement à nos problèmes locaux, il est bien certain que chacun peut constater chaque jour le sang-gêne révoltant avec lequel en usent un certain nombre d'automobilistes. Il est certes fort regrettable qu'ils ne trouvent pas toujours immédiatement l'emplacement dont ils ont besoin pour s'arrêter là même où ils ont affaire. Le problème de la multiplication des parkings est un de ceux sur lesquels la municipalité se penche d'une manière constante, mais les solutions ne sont pas faciles à trouver. Connaissant ces difficultés, les services de police font montre parfois d'une « compréhension » que certains qualifient de mollesse ou de carence. Cela dépend bien entendu de quel côté de la barrière on se trouve. Nous avons toujours ici même préféré faire appel au sens social plutôt qu'à la répression. Encore faudrait-il que les conducteurs prennent quelques précautions pour ne pas rendre impossible la circulation des piétons sur les trottoirs qui tout de même sont avant tout faits pour eux. Insistons à nouveau sur le fait que la plupart des trottoirs de notre ville sont d'une largeur très insuffisante pour permettre aux véhicules d'y stationner sans empêcher totalement les piétons de passer, et que, de plus, leur substructure n'est pas prévue pour supporter sans dommage le poids des véhicules ! Il nous est donné quotidiennement de voir des enfants allant à l'école ou en revenant, des ménagères se rendant au marché avec leur poussette, des mamans avec leur voiture d'enfant, obligés de descendre sur la chaussée parce que des voitures indûment garées empêchent le passage sur le trottoir. Faut-il insister sur les dangers que présente une pareille pratique, le piéton se trouvant alors malgré lui en situation irrégulière ; et il faut bien préciser qu'en cas d'accident dûment constaté, imputable à ce fait, la responsabilité civile de l'automobiliste pourrait incontestablement être recherchée. Nous voulons espérer que ce nouvel appel au sens social, au bon sens tout court, et même à la simple politesse de certains de nos concitoyens, sera entendu.

Colis de Noël

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Bureau d'Aide Sociale offre le traditionnel colis de Noël aux économiquement faibles.

M. et Mme ANTONAT offrent également, comme chaque année, un second colis de Noël à nos chers Anciens.

Nous sommes heureux de pouvoir emprunter les lignes du Bulletin pour remercier publiquement notre citoyen d'honneur et son épouse de leur générosité si souvent renouvelée, leur modestie dût-elle en souffrir.

La distribution du colis est assurée cette année par le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux, les Administrateurs et le Personnel du Bureau d'Aide Sociale.

LE DOMAINE AUX LOUPS, LE HOULME (Seine-Maritime)



C'est la résidence où nos Anciens trouvent calme et bon air au cours de leurs vacances.

La Journée Nationale des Vieillards

La quête nationale qui a été faite sur la voie publique le 27 octobre dernier au profit des vieillards a rapporté, dans notre ville, la somme de 2 697,03 F contre 1 642,28 F l'an dernier. Il s'agit donc d'une augmentation sensible dont le mérite revient en premier lieu aux associations qui ont bien voulu se charger de cette quête : le Comité Local de la Croix-Rouge Française, la Conférence Saint-Vincent de Paul, l'Aide à Domicile aux personnes âgées, et le parrainage aux vieillards. Merci aussi à toutes les autres associations qui ont bien voulu se partager la vente des timbres ; merci surtout à tous les habitants de SAINT-CLOUD dont la première réaction, nous n'en doutons pas, a été : « Encore une quête ! » Hélas oui, nous reconnaissons volontiers qu'il y en a beaucoup, mais le résultat en vaut certainement la peine puisqu'après cette première réaction de défense bien naturelle, le geste généreux n'a pas manqué de suivre. Merci !

Ce que nous devons pourtant signaler, c'est qu'alors que, les années antérieures, 90 % de la recette globale était conservé au profit des personnes âgées de la commune, cette année il ne nous en reste que les 3/5^e, 40 % ayant dû être versés au département. Il paraît que la manière de faire de l'ancienne Seine-et-Oise n'était pas conforme au règlement en vigueur. Faut-il dire combien nous déplorons que ces errements n'aient pu être continués !

Mise en garde

Dans le précédent numéro du Bulletin Municipal, nous avons tout spécialement attiré l'attention des PERSONNES AGEES sur les sollicitations, dont elles sont l'objet, de la part d'individus peu scrupuleux, faisant état de qualités qu'ils n'ont pas.

Nous indiquions que les quêtes à domicile ne sont pas pratiquées par les services de la mairie. Or, si cette mention est valable pour le Bureau d'Aide Sociale, il en est tout autrement du Parrainage des vieillards dont la dévouée Présidente, Madame Pierre LORRAIN, Conseiller Municipal, bien connue de nos administrés, se rend parfois auprès des personnes qu'elle estime susceptibles de l'aider dans sa tâche dont le caractère social n'a pas besoin d'être souligné.

Au Conseil Général des Hauts-de-Seine

Au cours de la session extraordinaire tenue en juillet dernier par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, un important débat s'est instauré sur le problème que posent les aménagements projetés en matière de circulation et de transports dans la « Boucle de Nanterre ». M. **Lerebour**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur départemental de l'Équipement, fut amené, dans un rapport très remarqué, à préciser la position de son Administration.

Au cours de ce débat, M. **Chaveton**, Maire de **Saint-Cloud**, Vice-Président du Conseil général, est intervenu dans les termes ci-dessous, lors de la séance du 2 juillet :

— Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, il est bien certain que tous les travaux envisagés par le schéma directeur de la boucle de Nanterre vont avoir des conséquences financières considérables — je ne sais pas si l'on a chiffré la somme globale que cela peut représenter — et je pense donc qu'il y aurait lieu, pendant que nous sommes réunis, que nous nous mettions d'accord sur un ordre d'urgence car on ne pourra pas tout faire, ni dans le V^e Plan, ni même dans le VI^e Plan.

Je crois qu'il y aurait lieu de donner une superpriorité aux travaux qui utilisent des équipements existants et je vise là particulièrement la ligne ferroviaire Issy-Plaine-Puteaux. Il me semble que c'est sur cette épine dorsale que l'on pourrait faire porter un premier effort, étant donné que cette ligne existe, qu'elle représente une valeur de plusieurs milliards d'anciens francs et rend très peu de services.

Je ne sais pas ce que coûterait l'aménagement de cette ligne — par aménagement, j'entends son prolongement d'un côté à la station du R.E.R. de Nanterre, de la Défense, je sais que c'est techniquement réalisable — car je ne sais pas si l'étude a été très poussée et ne connais donc ni le coût ni la durée probable des travaux mais, en tout cas, cela me paraît être une chose qui devrait avoir une priorité de toute urgence, d'abord parce que, égoïstement, pour nous qui sommes rattachés à Nanterre, je pense que la liaison de Nanterre (Faculté-Préfecture) serait grandement facilitée, avec toute une partie de la région parisienne et, de l'autre côté, son prolongement en direction des Invalides et de la gare d'Orsay.

Je ne sais pas pour quelle raison le District paraît avoir abandonné — vous me direz peut-être que je sors un peu de notre cadre, mais nous sommes région parisienne quand même — la liaison Orly-gare d'Orsay qui avait été mise au point par M. le préfet GROMAND du temps où M. Edouard BONNEFOUS était ministre des Travaux publics ; cela remonte à une douzaine d'années minimum. A ce moment-là, on avait failli lancer des travaux ; en tout cas, l'étude technique avait été faite et chiffrée à l'époque.

Je pense que nous devrions faire d'une pierre deux coups, parce que si nous faisons un investissement sur cette voie ferrée, il faut la rendre rentable le plus possible, c'est-à-dire appeler les clients.

Or, étant donné qu'on a de la peine à desservir Orly étant donné que l'autoroute du sud est déjà très complète, si nous arrivions à raccorder Orly par l'intermédiaire de la gare d'Orsay et la voie ferrée Issy-Plaine à Nanterre, je crois que nous drainerions une très importante clientèle, ce qui rendrait vraiment un service considérable.

J'insiste sur ce point ; il serait souhaitable qu'on prenne une décision en Conseil général par une sorte de vote, pour dire si réellement cette question prime toute autre.

Transports en commun - R.A.T.P. Abris nouveaux

Enfin une publicité intelligente !

Le Directeur du Réseau Routier de la Régie autonome des Transports parisiens nous informe qu'à dater du 17 novembre 1968 le **service de la ligne 52 sera rétabli les dimanches et jours fériés** sur le tronçon extra-muros « Porte d'Auteuil - Pont de Saint-Cloud ».

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision qui remédie très heureusement à une situation déplorable contre laquelle nous avons protesté dès qu'avait été décidée en haut lieu la regrettable

suppression sur laquelle on vient de revenir. (La ligne 52 continuait à fonctionner le dimanche sur son itinéraire intra-muros).

*
**

Des abris viennent d'être implantés dans notre ville et mis à la disposition des usagers des autobus aux points d'arrêt principaux et compte tenu des possibilités locales.

En voici la liste :

- 1) Devant le C.E.T./Lycée Américain, rue Pasteur.
- 2) Devant la Maison de retraite Lelégard, rue Pasteur.
- 3) A l'angle de l'avenue du Général-Leclerc/Pasteur, devant le n° 1, rue Pasteur.
- 4) A l'angle Gounod/République, devant le n° 4: boulevard de la République.
- 5) A l'angle Coutureau/République, devant le n° 94, boulevard de la République.
- 6) Face au Lycée de Garçons, devant le 101, boulevard de la République.
- 7) A l'angle Marie-Bonaparte/République, devant le 154, boulevard de la République.
- 8) A l'angle Pierrier/République, devant le 187, boulevard de la République.
- 9) A l'angle Pierrier/République, devant la Bérengère.
- 10) Au carrefour Washington/République, après la station-service.
- 11) Quai Carnot, direction Pont de Saint-Cloud, devant l'Electronique Marcel-Dassault.
- 12) Quai Carnot, direction Pont de Suresnes, en face de la rue des Milons.
- 13) Quai Carnot, direction Pont de Saint-Cloud, devant le Stade Municipal.
- 14) Quai Carnot, direction Pont de Suresnes, en face de la rue Feudon.
- 15) Quai Carnot, direction Pont de Saint-Cloud, devant la piste du Garage Maserati.
- 16) Quai Carnot, direction Pont de Suresnes, en face du 1.
- 17) Place G.-Clemenceau, abri double faisant suite à l'emplacement réservé aux taxis.
- 18) Rue Dailly, côté N^{os} impairs, en face du Centre de ré-éducation.
- 19) Rue Dailly, côté N^{os} pairs, au carrefour de la Demi-Lune.

Ces abris seront, nous n'en doutons pas, fort appréciés des usagers qui ne cessaient, à bon droit, d'en réclamer la création tant sur l'aire de départ des autobus, place Clemenceau (où ils ont été installés voici quelque temps déjà par la R.A.T.P. elle-même), qu'aux autres arrêts principaux. Ces dix-neuf nouvelles créations réalisées par la Société DECAUX gratuitement, en échange de la publicité qu'elle se réserve, seront terminées « au sol » par la Ville grâce à un bétonnage de finition ; elles viennent très heureusement compléter ce qui existait déjà en nombre par trop minime : abris en ciment de la Ville auprès de l'arrêt des taxis, gare de Montretout, au carrefour Tahère/Porte Jaune, 1, quai Carnot (côté Seine), deux autres, par la R.A.T.P. devant le Lycée de Garçons, côté numéros pairs et au pied de la passerelle de l'Avre, enfin deux autres encore, à la gare de Montretout (devant le Centre René-Huguenin) et devant la gare de la place Clemenceau, réalisés ceux-là à titre de démonstration par la Société Radio-Information (abris routiers de France) : au total, désormais, 26.

Carnet de deuil

Mademoiselle Lucienne DURIN

Issue d'une vieille famille clodoaldienne nombreuse, Mademoiselle Lucienne DURIN est décédée en notre ville le 20 novembre 1968, à l'âge de 50 ans.

Passée par Normale après ses études de base effectuées à **Saint-Cloud** même, Mlle Durin était professeur depuis 1956 au C.E.G., puis au C.E.S. de jeunes filles.

Extrêmement dévouée à ses élèves et à leurs familles, ainsi qu'aux œuvres sociales et syndicales, elle aura « servi » jusqu'au bout.

La foule de collègues, d'élèves, d'anciennes élèves et de familles qui se pressait à ses obsèques est un émouvant témoignage de la profonde sympathie qu'elle avait su s'attirer et un gage du souvenir durable qu'elle laissera à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

Nous prions sa famille d'agréer l'expression de nos sincères condoléances.

distinctions honorifiques

Légion d'Honneur

(J.O. du 14 août 1968)

Chevaliers : M. ROUSSEAU Jacques Pierre Charles, Administrateur Civil, Chef de Bureau à la Direction des Territoires d'Outre-Mer du Ministère des Départements T.O.M. ;

M. VOUTERS Gérard Emile, Administrateur Civil au Ministère de l'Industrie.

Ordre National du Mérite

(J.O. du 3 décembre 1967)

Chevalier : M. PARISOT André.

Notre concitoyen M. André PARISOT vient également d'être fait Docteur-Ingénieur « Honoris Causa » de l'Institut Polytechnique Supérieur à Barcelone (Section de Chimie de l'Institut textile de France).

Médaille d'Honneur de la Jeunesse et des Sports

(Arrêté du 26 juillet 1968.)

A titre exceptionnel : M. NORDMANN Roger, M. BRARD Bernard.

*
**

Le Bulletin est heureux d'adresser ses très chaudes félicitations aux bénéficiaires de ces distinctions.

Mais il est rappelé à ceux qui auraient été omis que nous leur demandons de vouloir bien nous signaler celles dont ils auraient fait l'objet car il nous est matériellement impossible de ne pas en laisser échapper, la plupart des listes ne donnant aucune référence d'identification.

Avis aux contribuables

Dans le cadre de la réorganisation des services fiscaux des Hauts-de-Seine, les contribuables de Saint-Cloud sont informés que les services administratifs suivants : **Contrôle des Contributions Directes ; Contrôle et recette des Contributions Indirectes** ; actuellement 20, rue du Docteur-Desfossez à Saint-Cloud :

sont transférés depuis le 12 novembre 1968 au **Centre Administratif : 8, avenue de l'Europe, à SEVRES**. Le public y sera reçu **exclusivement le mardi et le vendredi, de 9 heures à 11 h. 30.**

Téléphone :

— Contributions **Directes** : 027 - 01 - 37
Indirectes : 027 - 03 - 86

— Enregistrement
Inspection et Recette-Successions :
027 - 07 - 06
Recette-Actes Civils :
027 - 25 - 82
Recette-Domaine :
027 - 09 - 58

Une **permanence des Inspecteurs des Contributions Directes** sera assurée **chaque jeudi** (de 9 heures à 11 heures) à la Mairie de Saint-Cloud (Contributions mobilière, foncière, patente).

NOTA : Les services de la **Recette-Perception** de Saint-Cloud sont toutefois maintenus à Saint-Cloud, **20, rue du Docteur-Desfossez** (Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ; fermés le samedi). Il est rappelé que le Receveur-Percepteur demeure **seul compétent** pour toutes les questions relatives au **règlement des impôts directs** (paiement, demande de délai, etc...).

sociétés et associations

Les Amis de Saint-Cloud

Comme à l'accoutumée, l'Association des "Amis de Saint-Cloud" a tenu son Assemblée générale annuelle - le dimanche 17 novembre - au Centre Culturel et Artistique de la Ville : réunion de délibérations administratives et d'informations suivie d'une brillante causerie, extrêmement documentée, faite par Mme Berthe d'YD, conférencière et artiste dramatique bien connue, sur "l'idée de réincarnation à travers les âges".

Le principe sublime de transmutation de l'âme chez un être vivant - d'ailleurs offert à la conscience de l'homme dès la plus haute antiquité - a été ainsi expliqué de manière originale pour apporter, peut-être, aux humains trop souvent misérables, l'espoir et le réconfort d'une continuité absolue dans l'esprit divin... Superstition ou mystère émotionnel ?

A l'issue de cet exposé curieux, qui a fortement sensibilisé l'auditoire, il a été annoncé que : le dimanche 2 mars 1969, à 15 heures 30, à la salle, **E. Verhaeren**, du Centre Culturel, rue des Ecoles, **Philippe Guézennec** (Guide National du Commissariat Général au Tourisme) présentera son magnifique montage audiovisuel intitulé "**l'Abbatiale de Lessay, filleule de Saint-Cloud, et les Abbayes normandes**" - dont ce merveilleux Mont Saint-Michel - avec 250 splendides clichés en couleur : un décor sonore choisi, un beau voyage, de l'Art, de l'Histoire, sous une forme attrayante, auquel les Clodoaldiens sont gracieusement invités.

U.A.S. Saint-Cloud

OUVERTURE D'UN COURS DE JUDO FEMININ

Jusqu'au début de la présente saison, les candidates au Judo s'étaient vu refuser la pratique de ce sport à Saint-Cloud. Après les récentes améliorations apportées aux installations de la salle de Judo municipale de la rue des Ecoles, le Bureau de la Section Judo pouvait réunir, le 4 novembre, les candidates venues nombreuses avec leur famille.

M. ROSSIN, Directeur technique 5^e Dan, dressait le programme spécialement étudié pour le judo féminin (gymnastique préparatoire adaptée, entraînement aux mouvements fondamentaux, combats souples, pratique poussée de la self-défense) et exposait tout ce que le judo était susceptible d'apporter en fait d'équilibre physique, de maîtrise et de confiance en soi. Suivit sur le tapis, une brillante démonstration du programme exposé ci-dessus, fait par M. ROSSIN et son adjoint M. POTUESCO (3^e Dan).

Et c'est ainsi que le 14 novembre, entre 18 heures 30 et 20 heures 30 (comme tous les jeudis désormais), se sont retrouvées les premières inscrites au judo, au nombre de 18.

Ces cours féminins marquent une nouvelle étape dans le développement du judo à Saint-Cloud, déjà fort en ce début d'année de plus de 100 licenciés adultes et scolaires.

Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions s'adresser :

— à la MAIRIE, Bureau des Sports.

Lions International-Club de Saint-Cloud

Le Club de SAINT-CLOUD, GARCHES, VAUCRESSON et LA CELLE SAINT-CLOUD a repris ses activités après une période de ralentissement pendant les vacances.

Voilà bientôt 10 ans que le Club de SAINT-CLOUD fonctionne, et 1969 verra commémorer cet anniversaire avec éclat. Ce sera la tâche de son Président le Docteur ARNAUD, vétérinaire à SAINT-CLOUD, assisté en cela par le premier Vice-Président Jean COUTURIER et le deuxième Vice-Président Jean LE GUELLEC.

Au bout de 10 ans de lionisme, on peut se demander qu'a fait le Lions Club de SAINT-CLOUD.

Sur le plan local, son aide aux villes qu'il représente a été très importante.

En effet, son budget "Œuvres Sociales" a permis d'apporter une aide efficace aux colonies de vacances de SAINT-CLOUD et de GARCHES ;

de fournir des livres pour la distribution des prix aux lycées et collèges ;

d'apporter un Secours appréciable au Comité d'aide aux Lépreux ; d'offrir une camionnette pour le ramassage des enfants inadaptés de l'œuvre des Papillons Blancs ;

d'apporter une contribution importante aux déficients visuels ;

d'offrir des bandes magnétiques à l'école HARDLEY

Tout cela depuis dix ans le Club de SAINT-CLOUD le fait chaque année sans compter les nombreuses aides individuelles non recensées.

Et le Club de SAINT-CLOUD a d'autres projets.

Il souhaite cette année prendre en charge pour toute la durée de ses études un étudiant méritant qui sans son aide n'aurait pu les terminer ; mais si son action sur le plan local demeure importante, elle ne le cède en rien à celle entreprise sur le plan international.

En raison de sa vaste étendue territoriale, au caractère humain et serviable de son programme et de ses services, le "Lions International" est dans une position excellente pour encourager la compréhension à l'échelle internationale.

Le Lionisme s'est développé très rapidement grâce à ses

objectifs qui consistent principalement à rendre des services bénévoles à autrui, à effacer la disparité dans la culture, le langage, la religion, qui tendent à séparer les peuples.

Grâce aux moyens modernes de communication et de transport, le monde est devenu une grande communauté et il devient important pour tous de comprendre ceux avec qui nous devons vivre sur cette terre.

Le Lionisme crée ce lien étroit entre les peuples et constitue une base solide pour le développement de la compréhension internationale.

On pourrait croire que la barrière du langage rend cette compréhension pratiquement impossible. Il n'en est rien.

En effet la compréhension tout comme l'amitié dépend de l'esprit et non de la langue et des milliers de Lions Clubs communiquent avec d'autres clubs de pays divers sans difficulté aidés en cela par le Bureau International de CHICAGO qui groupe les Lions Clubs de 140 pays différents.

Ce bureau possède un nombre important de traducteurs et interprètes qui emploient douze langues officielles.

Actions locales et actions plus étendues à l'échelle internationale sont les deux objectifs du Lionisme et le Lions Club de SAINT-CLOUD après 10 ans d'exercice n'a pas failli à cette double vocation.

Rotary Club de Saint-Cloud

Le Rotary n'est pas secret ; il est discret.

Trop souvent, dans le public, est associée au nom de Rotary l'idée de personnes nanties qui se réunissent confortablement pour faire de bonnes actions. Il serait bien surpris de trouver les membres de notre Club discutant des activités locales derrière un jus de fruit ! Parmi ces activités, l'une des plus probantes est la mise sur pied d'un Club Rotaract (branche du Rotary réservée aux jeunes gens) à l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches. Cet élément permet au Rotary Club de SAINT-CLOUD d'agir efficacement pour aider (n'est-ce pas la formule même du Rotary, "servir") ceux que la maladie a immobilisés pour leur permettre de reprendre une activité aussi proche que possible de la vie normale.

Une cabine d'équipement audio-visuel leur a donc été offerte pour leur permettre d'apprendre l'anglais, et d'avoir ainsi une chance supplémentaire de se réintégrer et de parfaire leurs connaissances intellectuelles.

Pour l'année 1968-1969, le Président du Club est Monsieur Alain COUTUREAU,

et la permanence est assurée à la

Villa Henri IV

43, boulevard de la République

92 - SAINT-CLOUD

Comité de défense contre l'alcoolisme

LE COMITE

Rappelle qu'il existe à l'Hôpital de Saint-Cloud un centre de désintoxication alcoolique très actif et une consultation externe le jeudi matin ;

Invite les clubs sportifs et groupes de jeunes à entrer en rapport avec le C.D.C.A. qui sera heureux de mettre à leur disposition des affiches de propagande pour leurs locaux et de leur offrir gracieusement des boissons sans alcool pour leurs réunions, fêtes, épreuves sportives ;

Signale à l'attention des Clodoaldiens les affiches de propagande anti-alcoolique qui sont placées périodiquement sur les panneaux municipaux ;

Propose aux enfants qui aiment le dessin d'exécuter des affiches de propagande anti-alcoolique (format 24 x 30 environ) et de les envoyer au Comité (avec leurs nom et adresse). Les meilleurs dessins seront récompensés.

Remercie d'avance les personnes sympathisantes qui voudront bien adhérer au Comité. Le droit d'inscription de DIX FRANCS comprend le service du journal "Alcool ou Santé".

(Comité cantonal de Défense contre l'Alcoolisme,
C.C.P. Paris 12 085 07)

Comité local : 64, rue des Tennerolles à Saint-Cloud.

Groupe d'action communal laïque et social de Saint-Cloud (GAC)

Le GAC, fondé en 1965 par un groupe de Clodoaldiens, a pour but l'étude par tous moyens des problèmes nationaux, départementaux et communaux et, plus particulièrement, de ceux qui se posent ou pourront se poser aux habitants de Saint-Cloud.

Au cours de sa dernière Assemblée Générale, qui a permis d'enregistrer l'adhésion de nombreux citoyens sensibilisés par les événements de mai-juin 1968, le GAC a élaboré son programme d'action pour 1968-1969.

Pour tous renseignements, écrire au GAC, boîte postale n° 50 à Saint-Cloud.

Section locale de la Société d'Horticulture et des Jardins Populaires de France

L'Assemblée Générale de la section aura lieu le vendredi 24 janvier 1969 à 20 h 30 au Centre Culturel 14, rue des Ecoles (Salle Gounod), sous la présidence de Monsieur Camille **Bondy** ; Monsieur Marcel **Debenoit**, Officier du Mérite Agricole, Chevalier du Mérite Social, Professeur d'horticulture, fera un exposé et répondra aux questions relatives au jardinage que les adhérents voudraient lui poser.

Une tombola gratuite sera tirée entre les seuls adhérents à jour de leurs cotisations.

Pour tout renseignement et adhésion, s'adresser à :

Monsieur André **Mesme**
4, rue des Ecoles

Associations nouvelles

J.O. du 25 février 1968

ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC LES TRAVAILLEURS IMMIGRES DE SAINT-CLOUD (A.S.T.I.).

Buts : Susciter et faciliter l'accueil des travailleurs immigrés ; Faciliter la solution des problèmes posés à ces travailleurs ;

Leur enseigner la langue française : des cours sont donnés tous les lundis, mardis et mercredis.

Siège social : 15, rue Ernest-Tissot. Président : M. André FRANKUM.

Permanence : tous les jeudis, de 18 h. 30 à 20 heures, 28, rue Royale.

J.O. du 3 mai 1968. (Déclaration à la Préfecture de Police du 5 avril)

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DES ECOLES DE SAINT-CLOUD-MONTRETOUT.

Objet : défendre les intérêts matériels et moraux des écoles et de leurs élèves ; représenter les parents auprès des pouvoirs publics ; agir en leur nom et les documenter ; développer toute action susceptible d'accroître l'efficacité de ces écoles et resserrer les liens entre parents et éducateurs.

Siège social : 47, avenue du Maréchal-Foch.

J.O. du 11 juillet 1968. (Déclaration à la Préfecture de Police du 26 juin).

PROMAMAN, ASSOCIATION NATIONALE POUR L'INFORMATION, LE CONSEIL ET L'AIDE AUX MAMANS.

Objet : Information, conseil et aide aux mamans, grâce à la collaboration de spécialistes.

Siège social : 175, boulevard de la République à Saint-Cloud.

J.O. du 27 septembre 1968. (Déclaration à la Préfecture des Hauts-de-Seine du 6 septembre 1968).

ASSOCIATION CULTURELLE DE L'ECOLE AMERICAINE DE PARIS.

But : stimuler les activités culturelles, cinématographiques et autres des élèves de l'école américaine.

Siège social : 41, rue Pasteur à Saint-Cloud.

J.O. du 16 octobre 1968. (Déclaration à la Préfecture de Police du 11 octobre).

ASSOCIATION AMICALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX DE SAINT-CLOUD.

But : Resserrer les liens entre les employés communaux de la ville.

Siège social : Mairie de Saint-Cloud.

J.O. du 9 novembre 1968. (Déclaration à la Préfecture de Police du 30 octobre).

CERCLE 92.

But : Etablir entre les membres de l'Association des relations amicales et leur faciliter les moyens d'étendre leurs connaissances générales, culturelles et sociales.

Siège social : 48, rue Gounod à Saint-Cloud.

Installation de praticien

Madame R. **Delettrez**, pédicure médicale diplômée d'Etat, Sage-Femme, Infirmière, conventionnée, nous prie de faire connaître qu'elle se tient à la disposition des personnes qui désireraient recourir à elle pour tous soins médicaux et piqûres ainsi que pour tous soins, traitements et massages des pieds. **Sur rendez-vous** : 7, parc de la Bérengère (272, boulevard de la République, face au Champ de Courses), 4^e étage. Tél. 603-75-93.

Echange de logement

Echangerait : logement situé à **Asnières-sur-Seine** (vue sur parc), 2^e étage : entrée, cuisine, salle d'eau, w.c., grande salle de séjour, chambre, loyer mensuel 260,00 F chauffage compris

Contre : logement à **Saint-Cloud**, 3 pièces cuisine, salle d'eau. Loyer accepté, 400,00 F environ.

M. et Mme **Tolosana**, 3, place Leveau, **Asnières-sur-Seine** (92). Tél. 733-53-04.

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 1968

publié en application des dispositions de l'article 32 du Code municipal.

L'an mil neuf cent soixante-huit, le vendredi dix-huit octobre, à vingt-et-une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de M. CHAVETON, maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, GIRAUD, LARIQUE, LEMONNIER, TENOUX, DELAHAYE, PETIT, VILLE, Mme CHOISET, MM. BEAUFOCHER, RAVAISSE, PETITDEMANGE, Mme LORRAIN, MM. HARDOUIN, GUILLAUME.

Excusés : MM. ROLLIN, SCHMITT, COLIN, Mme COUTANT.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947 les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. ROLLIN a donné pouvoir à M. CLEMENT,
M. SCHMITT a donné pouvoir à M. MONSEL,
M. COLIN a donné pouvoir à M. GUILLAUME,
Mme COUTANT a donné pouvoir à Mme CLEMENT.

M. GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 1968 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil, à l'unanimité :

1°) Vote le budget supplémentaire de l'exercice 1968, équilibré à la somme totale de 7.283.455,22 F à l'exception de M. LEMONNIER qui vote contre le chapitre 945, article 6409/2, relatif à la subvention aux "AMIS DE LA MUSIQUE". Cette abstention est motivée par le fait que la salle des mariages de la mairie, mise à disposition, doit être dégagée immédiatement après chaque utilisation ce qui n'est pas toujours le cas.

M. LEMONNIER élève une énergique protestation quant au sans-gêne montré par le Directeur des "AMIS DE LA MUSIQUE".

A la suite des observations de M. LEMONNIER et de plusieurs conseillers, l'assemblée décide, sur proposition de M. Alain COUTUREAU, maire-adjoint chargé des Affaires Culturelles, la création d'une Commission des Affaires Culturelles composée de MM. de PLINVAL, GUICHARD, SCHMITT, Mme CHOISET, MM. RAVAISSE, HARDOUIN.

M. LEMONNIER s'abstient sur le chapitre 936 concernant l'installation de plaques lumineuses boulevard de la République dont le coût lui paraît trop onéreux et sur le chapitre 937, relatif à "Eclairage public - entretien et réparation à l'entreprise - du réseau d'éclairage public" car il estime que l'éclairage de plusieurs rues de SAINT-CLOUD est défectueux.

Puis, à l'unanimité :

2°) Adopte le cahier-type des marchés des collectivités locales ;

3°) Autorise le Maire à contracter un emprunt de 500.000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour travaux de voirie (parking et raccordement des rues Hébert et des Ecoles) ;

4°) En raison de l'intérêt apporté, adopte le principe de la prise en charge par l'Etat de la fourniture de certains livres scolaires aux élèves de 6^e et 5^e, du C.E.G. municipal (année scolaire 1968-1969) ;

5°) Fixe la participation des communes pour admission d'élèves en classes de perfectionnement professionnel ;

6°) Autorise le Maire à signer un contrat avec le "STADE FRANÇAIS" pour l'utilisation de la piscine de BOULOGNE-BILLANCOURT ;

7°) Adopte les dispositions de l'arrêté ministériel du 17 juillet 1968 portant révision du classement indiciaire des emplois de direction des services administratifs communaux ;

8°) Décide la création d'un poste de chef de bureau au Service de l'Etat-Civil et de deux postes d'agent de bureau ; porte à 2 l'effectif des agents principaux ;

9°) Maintient les taux d'abattements pour charges de famille et déduction du minimum de loyer (contribution mobilière et taxe d'habitation) ;

10°) En application de la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967 et du décret n° 68-838 du 24/9/1968 portant dispositions transitoires pour l'application des articles 62 à 78 de ladite loi.

Fixe à 3 % le taux de la taxe locale d'équipement perçue au profit de la commune.

Selon les dispositions prévues, ramène à 1 % le taux applicable de ladite taxe pour les constructions édifiées par les offices publics et les sociétés d'habitations à loyers modérés.

Toutefois, désirant aider au maximum la construction d'immeubles à caractères sociaux, le Conseil examinera chaque programme selon l'intérêt qu'il présentera pour la ville et participera aux frais de construction dans la limite des sommes ainsi perçues.

M. LEMONNIER s'abstient puisque les propositions faites par M. le Maire sont différentes de ce qui avait été exposé devant la Commission des Finances ;

11°) Autorise la vente d'un fourgon usagé 1.000 kg RENAULT ;

12°) Autorise le Maire à prendre, au nom de la ville, une hypothèque sur immeuble 14, quai Carnot pour remboursement d'avance pour travaux confortatifs ;

13°) Fixe à 325 % du revenu net imposable des propriétés bâties, à compter du 1^{er} janvier 1969, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

14°) Autorise le Maire à conclure un avenant au marché passé

avec une entreprise pour l'entretien de l'éclairage public en fonction du nombre de foyers électriques ;

15°) Autorise le Maire à signer un avenant au contrat passé avec la Société "LA SCINTILLANTE", entreprise de nettoyage pour extension de services aux groupes scolaires de Montrebut,

16°) Donne un avis favorable au projet de construction présenté par des promoteurs sur les terrains réservés au plan d'aménagement au lieu-dit "le Petit Golf" ;

et autorise le Maire à passer une convention avec ceux-ci, étant entendu qu'ils cèderont en contre-partie gratuitement le sous-sol prévu pour l'installation d'un marché parking public et prévoieront l'amorce d'un souterrain piétons sous le boulevard de la République et celle d'un souterrain routier pour accès au champ de courses ;

Mme CHOISET s'abstient car elle est, par principe, contre toute dérogation au plan d'aménagement.

17°) Considérant que le nombre de places de parking est augmenté par rapport à ce qui normalement serait exigible,

Accepte les modifications envisagées pour un projet de construction (3^e phase), présenté par l'Electronique Marcel DASSAULT ;

A ce propos, MM. MONSEL et VILLE rappellent que le parking rue du 18 Juin/rue des Milons est exclusivement réservé aux sportifs et trouvent abusif que des particuliers s'y installent.

18°) Adopte le nouveau tracé du plan d'alignement de la rue des Gâte-Ceps ;

19°) Approuve le dossier technique de la construction d'une voie nouvelle reliant la rue Hébert à la rue des Ecoles et d'un parking ;

A ce propos, M. GUICHARD signale à nouveau qu'il n'y a pas d'agent de police à la sortie des établissements scolaires rue des Ecoles ;

20°) Adopte le principe d'échange de terrains entre la société "LE PALAIS DE L'AUTOROUTE" et la ville de SAINT-CLOUD en conformité des plans qui sont présentés pour l'ilot en cours de rénovation ;

21°) Adopte la délimitation du zoning "Porte Jaune" en collectifs avec espaces verts à condition de disposer d'au moins 5.000 m² de terrain et sous réserve que le ou les projets soient exposés au Conseil Municipal et que les promoteurs s'engagent à réaliser des logements sociaux pour le relogement des prioritaires de la ville de SAINT-CLOUD ;

22°) Désigne M. BEAUFOCHER comme délégué du Conseil Municipal pour siéger au Syndicat des Communes des Départements des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne pour le personnel ;

23°) Autorise le Maire à traiter à l'amiable pour l'acquisition des anciens Etablissements BEZARD rue des Milons pour "remodelage" et construction d'H.L.M. dans cette partie de SAINT-CLOUD ;

24°) Donne son accord de principe pour l'organisation de divers séjours d'enfants au centre aéré de TAMIE et fixe le montant des rémunérations dues au personnel enseignant détaché ;

25°) Autorise le Maire à signer un avenant à la police d'assurance garantissant contre l'incendie les bois du domaine de CHARBONNIERE ;

26°) Autorise le Maire à passer des marchés de gré à gré avec les adjudicataires pour la construction de la piscine municipale et du gymnase omni-sports.

M. DELAHAYE fait part des difficultés qu'ont les piétons à circuler sur les trottoirs quai Carnot par suite des empiètements de voitures.

M. le Maire répond que les maires de la région parisienne ont été dépossédés de la plupart de leurs attributions de police depuis le 1^{er} janvier 1968 et demandé à ce que les réclamations soient adressées à M. le Préfet de Police de PARIS.

M. LARIQUE réitère sa demande quant à la pose de plaques de protection pour les piétons au passage souterrain de l'autoroute.

MM. PETITDEMANGE et HARDOUIN demandent le remplacement et l'entretien de certains panneaux d'affichages.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le vœu suivant proposé par M. RAYNAUD, maire-adjoint aux travaux :

"Se faisant l'interprète de l'inquiétude d'une très grande partie de la population active de SAINT-CLOUD devant les difficultés de jour en jour plus grandes pour circuler en automobile et particulièrement pour franchir le Seine aux heures d'affluence soit au Pont de SAINT-CLOUD, soit au Pont de SURESNES ;

Constatant l'accroissement quotidien du nombre de véhicules en circulation dû particulièrement au fait des habitations nouvelles qui s'érigent toujours plus nombreuses dans l'Ouest de la Région Parisienne ;

S'inquiétant de la paralysie qui menace toute la région et particulièrement la ville de SAINT-CLOUD ;

Regrettant les sommes non chiffrables qui sont dépensées chaque jour en pure perte en carburants et heures de travail ;

Après en avoir délibéré, demande à **Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine** :

1°) Qu'il soit tout mis en œuvre auprès des Autorités compétentes pour que le programme des grands travaux routiers projetés dans notre région et particulièrement la jonction de l'autoroute A13 avec le boulevard périphérique, le tunnel sous l'autoroute au débouché de la rue Dailly, l'aménagement des voies rapides des berges de la Seine, l'aménagement des abords du Pont de SURESNES, le tunnel du carrefour WASHINGTON à SAINT-CLOUD, l'aménagement du carrefour boulevard de la République et rue du Camp Canadien à SAINT-CLOUD, l'élargissement de la rue du Camp Canadien et de la rue de la Porte Jaune, soit exécuté sans aucun retard et avec une grande célérité.

2°) Qu'en attendant la réalisation de ce programme, un certain nombre d'amélioration soient prévues telles que :

— Passerelle métallique pour automobiles à l'entrée du Pont de SAINT-CLOUD, passerelle métallique pour automobiles au carrefour du Moulin de Longchamp dans le Bois de BOULOGNE et que toutes les dispositions qui pourraient permettre d'améliorer la circulation soient immédiatement entreprises.

Demande à Monsieur le Préfet de Police :

1°) De prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'aux heures d'affluence, la circulation soit facilitée en plaçant judicieusement un certain nombre d'agents sur les parcours à grande circulation rue Dailly et rue Gounod à SAINT-CLOUD, boulevard de la République à SAINT-CLOUD, boulevard Henri-Sellier à SURESNES.

2°) D'adopter pour la circulation générale réglée par feux lumineux, un cycle variable suivant les heures de pointe tenant compte des courants de circulation dominants et ce du Pont de SURESNES jusqu'à la sortie de SAINT-CLOUD.

3°) De prendre toutes dispositions pour que les manifestations organisées dans la région et notamment celles du champ de courses de SAINT-CLOUD ne viennent pas aux heures d'affluence apporter un flot de voitures supplémentaires rendant la circulation encore plus difficile".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.

Le Secrétaire de Séance :

C. GUICHARD

état civil

du 29 Août au 29 Novembre 1968

Naissances

Groff Jean-François Maurice Bernard. **Fabert** Marie-Aline Agnès. **Lucchino** Claire Anne Bernadette. **Paugam** Valérie Isabelle. **Personne** Jean-Marc Claude. **Mondi** Luigi Alexandre. **Redon** Jean-Claude Jean-Pierre Kléber. **Lacaille** Gilles Daniel Roger. **Guillaudon** Gilles Alain Thierry. **Gambillo** Bruno. **Chilègue** Samir. **Pinson** Rose-Marie Chantal Danièle Carmen. **Caron** Elisabeth Andrée Christiane. **Hoquet** Anne-Elisabeth. **Lebret** Yves Marc. **Delisle** Olivier Yves Simon. **Males** Vesna Nathalie. **Vignal** Luc Christian Denis. **Rouaux** Soizic Marie Gilberte Simone. **Petit** Emmanuel Charles Emile. **Guiot** Corinne. **Martos** Miguel. **Gronfier** Yves Dominique Jacques. **Brun** Isabelle Pierrette.

Mariages

Boyer Georges et **Hoarau** Julienne. **Sablière** Jean Loup et **Guillaume** Annie. **Mandelli** Pierre Joseph Victor Louis et **Peyrat** Marie-Louise. **Guay** Christian Marcel et **Accambray** Françoise Jeanne Michèle. **Arfeuillères** Delespinasse Alain Georges René et **Nez** Josiane Simone. **Tornikian** Alain Daniel et **Darras** Florence. **Bonnefoy** Fernand Jean Louis et **Auxiètre** Florence Catherine. **Meraboff** Serge Léopold Léon et **Ana Blanch Garcia**. **Simenon** Marc Jean Chrétien et **Demongeot** Marie-Hélène. **Liscouët** Alain Paul Louis et **Rebut** Christine Marie-Thérèse Jacqueline. **Biziou** André Maurice Jean et **Roignot** Evelyne Hélène. **Couderc** Henri Jacques Marc et **Crenn** Yvonne. **Cros** Henri Jean et **Chauvet** Jocelyne Lucienne Monique. **Pumain** René Daniel Raymond et **Roger** Denise Renée. **Hohmann** Klaus et **Nickelsen** Sylvie Janine. **Do Nascimento Salvador** Agostinho et **Trigo** Orisia Dos Anjos. **Thomassin** Dominique Claude et **Thomas** Brigitte Françoise Jeanne. **Moreau** Michel Christian Maurice et **Dupont** Françoise Jacqueline Laurence Marguerite. **Menger** Pierre-Louis Gustave et **Dombrevane** Annie Claire Marie. **Boismenu** Pierre et **Dagail** Eliane Josette. **Langer** Jean-Frédéric et **Lambert** Claire-Lise. **D'Avon de Collonque** François René Marie Gabriel et **de Vanssay** Anne Marie Paule. **Gatellier** Guy René Michel Lucien et **Thiébaud** Monique Lucette Renée Thérèse. **Prieur** Christian Louis Marie et **Cros** Michèle Lucy. **Sabater** Christian Léandre Antoine et **Latté** Nicole Louise Paule. **Gomez de Morato** Claude Jean Vincent et **Cavelier** Annick Martine. **Drouet** Christian Jean-Pierre et **Estevan** Maryse Raymonde. **Lecomte** Jean-Pierre Frédéric Camille et **Lalitte** Chantal Françoise Paule Henriette. **Fernandes Alves** Alvaro Lourenço et **Paula Alves** Diamantina. **Gaillard** Michel René Emile et **Drouet** Danielle Marie-Louise. **Le Bideau** Gildas Hervé et **Lafargue** Hélène Marie Denise Charlotte. **Lieurey** Antoinette Bernadette Thérèse et **Berthon** Arnold Joël. **Morizet** Michel

et **Chatelin** Michelle Fernande. **Cers** Richard et **Pompon** Annie. **Jeanneret dit Grosjean** Marc et **Su Ok Kang**. **Denis Iglesias** et **Henriette Lacaze**. **Bonnefont** René Jules et **Goldmann** Claude Fanny. **Guerby** Bernard Lucien et **Mannier** Lyvia. **Drascou-Pouloch** Patrick Jean-Marie et **Molinari** Josette. **Levitan** Ronald et **Modiano** Viviane. **Dauphin** Pierre Charles et **Tocreau** Jeanne Suzanne. **Grosjean** Yves Robert et **Ribièrre** Colette Simonne. **Prince** Jean Louis Edouard et **Kircher** Annie Jeanne. **Lanoué** Pierre Ernest et **Sananès** Meriem Marie. **Gasnier** Danielle Ginette et **Caria** Alain Philippe. **Le Nezet** Danièle Marie et **Buelens** François Philippe Pierre.

Décès

Hermet Marie Catherine, 79 ans. **Ganachaud** Gabriel Hippolyte, 86 ans. **Charpin** Paul, 76 ans. **Mazars de Mazarin** Jules Benjamin Jean, 65 ans. **Prat** Victor Gabriel, 86 ans. **Griffon** Robert Charles Auguste, 76 ans. **Chrétien** André Léon, 74 ans. **Horny** Adna Louise, Vve **Cressend**, 79 ans. **Tsuji** Tooru, 2 ans. **Guelton** Georges Amédée, 59 ans. **Pruvost** Bernard Marie Roger, 10 ans. **Castier** Julienne Juliette Marguerite, 82 ans. **Barrière** Jeanne, Vve **Mola**, 93 ans. **Monti** Jean Joseph, 71 ans. **Pompanon** Pierre, 65 ans. **Maragi** André, 46 ans. **Bataillard** Jeanne Laure, Vve **Noirez**, 74 ans. **Zeiller** Louise Elisabeth Marie Madeleine, 88 ans, Vve **de Ruffi de Pontevez Gevaudan**. **Tsuji** Shinight, 40 ans. **Cayeux** Jean Bernard, 68 ans. **Ravignier** Alice Rachel Claudine, Vve **Didner**, 80 ans. **Ryndine** Victor, 68 ans. **Lotteri** Joseph, 69 ans. **Boure** Louise Marie Rose, Fme **Barthelot**, 87 ans. **Le Couteux de Caumont** Louis Charles Emmanuel Henri Joseph, 67 ans. **Nurenberg** Wladyslaw, 54 ans. **Laval** Marguerite Renée, 62 ans. **Delattre** Jeanne Stéphanie Adèle, 81 ans. **Chancerel** Alexandre Victor Eugène André, 81 ans. **Dronsart** Céleste Hélène, 76 ans, Vve **Marquigny**. **Jouillé** Yvan Raymond Henri, 68 ans. **Thébaud** Marie Louise, Vve **Pichard**, 76 ans. **Schweizer** Paul Adrien, 89 ans. **Moniez** Rosine, Vve **Defossé**, 77 ans. **Varet** Auguste Alfred, 84 ans. **Faivre** Albert Louis Marie, 53 ans. **Sevin** Marie Céline, 75 ans, Vve **Hatry**. **Meunier** Louise Marthe Marie, 87 ans. **Moutiez** Marceau Georges, 62 ans. **Gronier** Jeanne Marie, Fme **Tord**, 54 ans. **Lafontaine** Joseph Jean Claude, 35 ans. **Mollenthiel** Mireille Mathieu, 29 ans, Fme **Lafontaine**. **Lafontaine** Frédéric Guy Alain, 5 ans. **Lepaillé** Marcel Henri, 82 ans. **Elluin** Marthe Juliette Angélique, 87 ans. **Marcotte de Sainte Marie** Cécile Antoinette Marie-Joseph, 58 ans, Fme **du Rivau**. **Vignon** Juliette Léonie, 81 ans, Vve **Flocher**. **Bonnard** Henri Julien Dominique, 55 ans. **Durin** Lucienne Renée Justine Germaine, 50 ans. **Pognon** Albert Alfred, 87 ans. **Champelle** Georges Augustin Louis, 78 ans. **Boulogny** Louis Charles Joseph, 83 ans. **Puenté** Marie Victorine, 92 ans, Vve **Sabastia**.

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
Prix de vente du numéro . 0,50 F

Abonnements

Annuels 2 F
De soutien 5 F

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le
 receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à
 son C.C.P. Paris 9003-64.

Laboratoires Franay
Tirages Cinématographiques

L.T.C

19, rue Marius-Franay, SAINT-CLOUD (S.-&O.)
Tél. : MOL 69-20

DELARFEUX & Cie

Entreprise de peinture

38, rue Gounod - SAINT-CLOUD
Tél. : MOL. 44-48

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SURESNES

-CITES

16, avenue Jean-Jaurès
506-50-77

SAINT-CLOUD

2, av. du Maréchal-Foch
605-92-27

OUVERTURE DU MARDI AU SAMEDI INCLUS
de 9 heures à 17 heures sans interruption

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Prêts personnels immobiliers — Location de coffres-forts

AUTO-ÉCOLE

J.-J. ROLLIN

7, rue Coutureau, 92 SAINT-CLOUD
(près de la gare)

Tél. : 605-64-98

Bureau à CARCHES — Tél. : 970-02-52

ENTREPRISE PAYSAGISTE

A. CANTIN & FILS

13, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD - 408-89-25

MONCEAU - TAPIS

30, rue de Chazelles - PARIS (17^e)

CHOIX IMPORTANT

Carpettes - Moquette - Revêtements de sol

Sélectionnés

PRIX " MARCHÉ COMMUN "

POSE GARANTIE PAR NOTRE MAISON

Téléphoner à 924-39-41 et 42

pour tous conseils sur votre choix

Distributeur agréé

FRANCE-TAPIS - TAPISIFT

**TOUS PROBLÈMES
DE POMPAGE**

**Tous débits
Toutes pressions**

DEPARTEMENTS

- Ménager, Agricole
- Pulvérisation
- Industrie générale
- Protection incendie
- Chauffage

**POMPES
GUINARD**

**40, RUE DE FOUILLEUSE
92-SAINT-CLOUD
Téléphone : 408 82-35 +**

PFG

S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

Fondée en 1848

66, boulevard Richard-Lenoir — PARIS (XI^e) — 805-08-90

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

Bureau Officiel à Saint-Cloud : 15, rue de l'Église - 605-41-48

Avantages spéciaux aux assurés sociaux et organismes mutualistes

Avions Marcel Dassault

AVIONS - ENGINES - EQUIPEMENTS - MATERIELS ELECTRONIQUES

TRAITEMENT DES CHEVEUX ET DE L'ÉPIDERME
PRODUITS SUR MESURES • IDENTITESTS

EN EXCLUSIVITE CHEZ LES

COIFFEURS BIOTHETICIENS

Agréés par les

LABORATOIRES DE BIOLOGIE ESTHÉTIQUE

MARCEL CONTIER

34, RUE FORTUNY - PARIS XVII - WAG. 11-01

FOCH - PRESSING — TEINTURERIE

Maison fondée en 1885

J. LE GOFF

Nettoyeur - Apprêteur agréé

11, av. du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD - Tél. 605-65-98

**ENTREPRISE DE BATIMENT
ET DE TRAVAUX PUBLICS**

TORRÈS & Cie

73, rue des Tennerolles - SAINT-CLOUD - Tél. : 408-88-88

ATELIER DE **TOLERIE** EN SOUS-SOL ATELIER DE **PEINTURE**
AGREES PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Agent
FIAT

**PASTEUR
AUTOMOBILES**

29, rue Pasteur
SAINT-CLOUD

603-23-24

Ateliers
agréés
SIMCA

SERVICE DE LOCATION SANS CHAUFFEUR

Conditions spéciales de location
pendant l'immobilisation de votre voiture

TOUTE LA FOURNITURE POUR LE BATIMENT
ETS Louis RABONI & C^{IE}

3 POINTS DE VENTE :

Siège social et dépôt : 68, rue du Dôme, BOULOGNE-SUR-SEINE

Tél. : 408-94-22

Pont : 108, quai du Président-Roosevelt, ISSY-LES-MOULINEAUX

Tél. : 642-74-30 et la suite

Dépôt : 31, avenue Pierre-Grenier, BOULOGNE - SUR - SEINE

Tél. : 605-52-54

PEINTURE — DECORATION

Raymond LAMPENS

24, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-98-11

Maçonnerie - Béton armé - Carrelage

ROUGUET Pierre

68, rue Henri-Regnault - SAINT-CLOUD - Tél. 408-89-36

PAUL DAHL

EQUIPEMENT DE FREINAGE A AIR COMPRIME

CONTACTS ELECTRIQUES

24, quai Carnot, SAINT-CLOUD - Tél. 605-67-25

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-65-35

Empoisonnée ?...

Madame se meurt, Madame est morte...

LE TRAGIQUE DESTIN

D'HENRIETTE D'ANGLETERRE

par ANDRE MARIE

Une page émouvante de l'histoire de Saint-Cloud

Impression soignée sur velin Richelieu

Fers originaux de Jean CHIEZE

L'histoire d'une femme déçue

qui ne connut jamais l'épanouissement de l'amour.

Chez votre libraire de Saint-Cloud ou aux

EDITIONS ROGER REMOND — B. P. 31 - Saint-Cloud
24 francs

UN LIVRE A OFFRIR, UN LIVRE DE BIBLIOTHEQUE

Location et lavage de couches pour bébés
chez vous ou à la clinique

AMERICAN DIAPER-SERVICE

109, rue Tahère - SAINT-CLOUD - Téléphone : 603-78-91

ENTREPRISE GENERALE DE CLOTURES

(TREILLAGES - GRILLAGES - CIMENT)

C. SANNEQUIN

74, rue des Croissants, GARCHES 970-05-92

BALAC & CERVO

17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-58-89

Marcel LE CHAPELIN FRETZ

FLEURISTE

14, rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD Tél. 605-44-41

LIVRAISONS PARIS - BANLIEUE



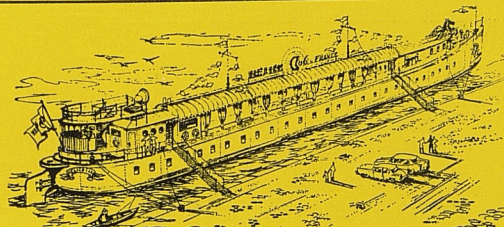
M
E
N
A
G
E
R

DUCRETET-THOMSON
"TÉLÉ-GOUNOD"
LACAILLE
17, rue Gounod, 92 - St-CLOUD 408-45-18
DÉPANNAGES TOUTES MARQUES
CONTINENTAL-EDISON

D
I
S
Q
U
E
S

PEINTURE — RAVALEMENTS
VITRERIE — DECORATION

Revêtements façades et pignons
par procédés étanches



Unique sur la Seine

"HELICE DE FRANCE"

Le bateau restaurant gastronomique

Face N° 48, quai Carnot - SAINT-CLOUD

DEJEUNERS D'AFFAIRES - RECEPTIONS - LUNCHS
COMMUNIONS - BAPTEMES

(Possibilité 300 couverts)

Réservation : 825-38-36

Les Halles se déplacent ? Où ? A Saint-Cloud !

Sa carte et son prix fixe à francs : 25

Sur le bateau-restaurant de l'« HELICE DE FRANCE » où vous pouvez, dès à présent et tous les jours, retrouver une ambiance que vous connaissez bien en dégustant nos spécialités : la gratinée, le pied de cochon, les moules, les grenouilles, les escargots, etc., etc., sans oublier les grillades des halles et nos fameuses crêpes bretonnes.

Même maison : "CAVEAU FRANÇOIS VILLON", 64, rue de l'Arbre-Sec, « Les Halles » - Tél. 236-10-92

CITROËN

GARAGE MAGENTA

1, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY & C^{IE}

3, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

Agence Technique

pour la Construction Immobilière

A. T. E. C.

175, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 408-86-05 +

ESTHÉTICIENNE - VISAGISTE - CONSEIL

Nicole LETOUR

124, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 603-84-44

Bâtiment F - 4^e étage (ascenseur)

TRAITEMENTS CLASSIQUES — MASSAGE DU VISAGE

CONTRE LA PERTE, LE VOL, L'INCENDIE

Pour vous aider dans l'ACQUISITION, la CONSTRUCTION, la
REPARATION de votre appartement

AYEZ UN LIVRET DE CAISSE D'ÉPARGNE :

Livret ordinaire :

Maximum des dépôts 15.000 F - Intérêt 3 % net d'impôt

Livret supplémentaire "B" :

Maximum des dépôts 15.000 F - Intérêt 2,25 % (impôt déduit)

Livret Epargne-Logement :

Maximum 40.000 F - Intérêt 2 % net d'impôt

TOUTES OPERATIONS A VUE ET SANS FRAIS

SAINT-CLOUD, 29, rue d'Orléans - Tél. : 825-64-65



J. PARMENT

Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT

22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

OPTIQUE DU BOIS

18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26

SURESNES

INSTALLATIONS SANITAIRES

G. CIRASSE & C^{IE}

COUVERTURE - PLOMBERIE - ELECTRICITE - CHAUFFAGE

72, rue Royale - SAINT-CLOUD - Tél. : 605-41-42

Modernisation et rénovation de l'habitat - P. HERTEMAN, gérant

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL
INSTALLATIONS SANITAIRES

E^{TS} A. DURIN

76, avenue du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD

Tél. : 408-80-77

G. Chamignon

Le Pâtissier de St-Cloud

Pâtisserie . Confiserie . Boulangerie . Cuisine . Glaces

13 Rue Gounod St-Cloud

Livraison à domicile

Vos commandes à **408.28.77**

CENTRE MÉDICAL agréé par la Sécurité sociale

PÉDICURE MÉDICAL

KINÉSITHÉRAPEUTE

Place de la Paix - SURESNES - Cité Jardins

Cabinet 772-01-53

Domicile 408-60-99

Reçoit tous les jours sauf lundi matin et jeudi après-midi
et sur rendez-vous de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h

PLOMBERIE - SANITAIRE

CHAUFFAGE CENTRAL - COUVERTURE

Crédit installation jusqu'à 3 ans

Agréé Gaz de France

André ROGER

8 bis, rue de Montesquiou

8 bis, sente du Clos, 92 SAINT-CLOUD Tél. : 825-05-80

Elizabeth Arden

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

Lauréate de la Faculté

COUVERTURE — PLOMBERIE

CHAUFFAGE CENTRAL — GAZ ET MAZOUT

Société CHALEUR - EAU - LUMIERE

Anciens Etabl. P. COMPAIN & Cie

10, rue Dailly - SAINT-CLOUD - Tél. : 605-44-74

69, rue Bayen, PARIS - Tél. 380-23-31, 30-59

COURS SECONDAIRE SEVIGNE

Direction générale

Tél. : 633-57-12

JEUNES GENS - JEUNES FILLES

EXTERNAT - DEMI-PENSION

Classes de la 6^e aux baccalauréats

B. E. P. C. - Baccalauréats A. B. C. D.

COURS ANNUELS - COURS DE VACANCES

237, Grande-Rue, GARCHES

Tél. 970-08-46

TOUTES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

P. BEAUHAIRE, Ingénieur

SPECIALISTE AGREE

39, rue de la Rangée, 92 - GARCHES - Tél. 970-32-01

Chazme

PARFUMERIE - CADEAUX

BIJOUTERIE FANTAISIE

G A D G E T S

1, rue Coutureau, 1,
(passerelle de la gare de St-Cloud)

à l'angle de la rue Pozzo-di-Borgo



CADEAUX

GADGETS

LISTE DE MARIAGE

JOUETS

La nouvelle boutique St-Cloud

9, RUE GASTON-LATOUCHE - SAINT-CLOUD

(A côté du cinéma Le Régent)

Tél. : 605-66-16